

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 16 (1925)

Rubrik: Chroniques des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chroniques des cantons romands.

Berne.

L'*Université* a été l'objet de critiques assez âpres, ces derniers temps, critiques plus spécieuses que sérieuses. M. Merz, directeur de l'Instruction publique, en a montré toute la faiblesse dans une des dernières séances du Grand Conseil. Que si l'*Université* bernoise n'a plus autant d'étudiants qu'il y a quelques années, serait-ce une preuve de son déclin ? Trop de jeunes gens se laissent bercer par le mirage des études universitaires, et beaucoup trop, parmi eux, ne rencontrent que des déceptions dans la carrière qu'ils ont choisie. Que de misères en habit noir, que de mécontentement, voire de révoltes sourdes parmi ceux qui, en possession d'un diplôme, ne peuvent trouver une place convenable !

Certes, tout n'est pas parfait à l'*Université* de Berne, mais, jusqu'à aujourd'hui, ni les professeurs, ni l'Etat ne méritent un blâme. Au milieu des difficultés financières qui s'accumulent de plus en plus, et qui rendent soucieux notre gouvernement, celui-ci, on doit le dire, fait de louables efforts pour améliorer la position matérielle des professeurs, chercher à nommer des maîtres capables, des Suisses en premier lieu. Si ceux-ci font défaut, il s'adresse alors à des étrangers. Résolument, il est entré dans cette voie et qui oserait lui en faire un grief ? Même, ce qui n'a pas toujours été le cas, il cherche à contenter le Jura, dans la mesure du possible.

Dernièrement, un journal déplorait la présence de M. Gonzague de Reynold à la chaire de français. Il est certain que M. de Reynold est un catholique fervent et, qu'à ce titre, son influence est profonde sur les étudiants protestants, que parfois ceux-ci ne sont pas toujours d'accord avec son enseignement et que, sans doute, il s'attarde trop à Chateaubriand pour laisser dans la pénombre Voltaire, Hugo et d'autres princes de la pensée française, dont le libéralisme n'a pas l'heur de le charmer outre mesure. Par ailleurs, on est très étonné que M. de Reynold n'ait jamais été appelé à

l'Université de Fribourg, car le canton de Fribourg est son canton d'origine, c'est là qu'habite son père, homme de forte trempe, de caractère vaillant, très catholique aussi, d'une urbanité parfaite.

Gentilhomme accompli, très féru de littérature, orateur disert, écrivain puissant, un peu vaniteux, mais qui ne l'est pas ? superficiel quelquefois, M. Gonzague de Reynold est de plus un professeur distingué qui sait charmer ses auditeurs, leur ouvrir de nouveaux horizons, leur donner du goût et de l'enthousiasme pour les études littéraires, les élever dans les régions de l'idéal. Les nombreux ouvrages qu'il a publiés, les articles qu'il a envoyés à différentes revues, les conférences pleines de sel qu'il a faites sont la preuve de ce que nous avançons.

Non, nous ne pouvons nous plaindre de l'enseignement de M. de Reynold, et nous n'aurions aucune critique sérieuse à lui faire s'il oubliait un peu ses origines catholiques dans quelques-uns de ses cours et s'il ne laissait pas dans l'ombre des écrivains de grande valeur.

Mais il ne s'agit pas seulement de M. de Reynold dans les critiques qui se sont élevées au sujet de notre Université et nous nous en voudrions de lui faire de la peine si ces lignes tombent sous ses yeux, ce qui n'est ni dans notre intention, encore moins dans notre caractère.

On dit aussi que la ville de Berne n'est pas favorable aux étudiants, que ceux-ci ne trouvent chambre et pension qu'à des prix excessifs et que, d'autre part, la population ne comprend pas la jeunesse, ne lui témoigne pas assez de sympathie. Le caractère bernois est le caractère bernois. D'un extérieur sévère, rigide même dans certains de ses principes, le Bernois a pourtant du bon et beaucoup : un cœur généreux qui vibre facilement au contact des souffrances, une certaine compréhension des besoins et des aspirations de la jeunesse, une volonté opiniâtre pour arriver au but qu'il s'est tracé, un désir ardent de faire de sa ville une cité toujours plus active et prospère avec un doux et chaud rayon d'idéalisme pour tempérer des élans parfois trop utilitaires. Dans un milieu pareil, la jeunesse ne peut que gagner en puissance d'idées, en noblesse de sentiments, en solidité de caractère.

On pourrait reprocher à l'Université bernoise la courte durée des semestres. Vraiment, il y aurait quelque chose à faire dans cette direction, car il nous a été donné d'entendre de nombreuses plaintes à ce sujet. Mais le Sénat universitaire sait mieux que nous ce qui lui convient et ce qui convient aux étudiants, peut-être plus aux professeurs qu'aux élèves et à leurs parents, mais c'est affaire à la Direction de l'Instruction publique d'exiger une réforme.

* * *

La Commission du *Plan d'études pour les écoles primaires françaises du canton de Berne* a terminé son travail. Dans l'avant-propos, elle s'exprime ainsi : « La commission du plan d'études a cherché à introduire plus de vie, de fraîcheur et de joie dans l'enseignement, à ouvrir de nouveaux horizons aux membres du corps enseignant, à leur laisser plus de latitude par l'adoption d'un plan obligatoire et d'un plan de développement. Que ce dernier n'effraye ni les institutrices, ni les instituteurs. Il va sans dire qu'ils ne pourront en parcourir toutes les étapes, mais ils auront la satisfaction de puiser ce qu'il y a de meilleur dans le bon, de rendre ainsi leur enseignement plus vivant en tenant compte, dans la mesure du possible, des tendances de l'enfant. C'est ainsi qu'ils seront conduits à réaliser ces deux aphorismes : « Enseigner, c'est choisir » et : « A l'esprit qui pense, à la langue qui parle, il faut ajouter la main qui produit ».

La mise en pratique du plan d'études autorisera le corps enseignant à sortir dans la nature pour apprendre à l'enfant à bien observer, à éveiller et à développer son intelligence, à fortifier sa volonté, pour lui montrer la beauté et la noblesse des choses, lui faire comprendre la machine sociale et « sentir la vie dans ce qu'elle a de simple et de fort ».

Intéressé par un enseignement dont ni la joie et ni l'effort ne sont bannis, émerveillés par tout ce qui répond à ses aspirations du moment, heureux de pouvoir ouvrir ses yeux aux beautés de la rue, de la campagne et de la forêt, l'enfant deviendra le collaborateur actif de son maître, voire de ses parents.

Et comme l'instituteur n'oubliera jamais que « l'enseignement est la communication de l'intime », tous ses efforts tendront ainsi à la réalisation de l'idée chère à Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme... »

Que nos collègues, pendant les trois ans qu'ils enseigneront en s'appuyant sur le nouveau plan d'études, se consacrent tout entiers à cette nouvelle tâche, stimulés par le désir ardent et sincère d'en constater les qualités, d'en découvrir les faiblesses, par le seul idéal d'être utile à la jeunesse et qu'ils en fassent part au président de la commission. Dans cette façon d'agir, la commission trouvera sa plus belle récompense ».

Tout de suite, il fallut se mettre à l'ouvrage. Grâce à un subside de 3000 francs de la Direction de l'Instruction publique, des cours sur les *Jeux éducatifs* et le *Solfège de Pantillon* furent organisés dans les districts français du Jura.

« Partout, lisons-nous dans le rapport de la commission à la Direction de l'Instruction publique, la participation a été on ne peut plus satisfaisante et a dépassé de beaucoup nos prévisions. *Quatre cent trente-sept* institutrices et instituteurs ont répondu à notre appel. A ce chiffre imposant, il y a lieu d'ajouter les élèves des deux écoles normales de Porrentruy et de Delémont qui ont eu le bonheur de recevoir d'utiles enseignements pour leur future carrière. Pour le corps enseignant du degré inférieur que cela intéressait tout particulièrement, on n'a constaté, pour ainsi dire, aucune abstention. Les maîtres du degré intermédiaire étaient par ailleurs largement représentés, alors qu'un nombre appréciable d'instituteurs du degré supérieur étaient aussi présents aux cours. Fait heureux à constater, c'est que la participation a été des plus fortes là même où l'on était en pleines vacances, ce qui témoigne du dévouement de nos instituteurs pour l'école et de leur désir de compléter leurs connaissances professionnelles. Tous les auditeurs se sont montrés enchantés de la belle moisson d'enseignements précieux et de nouveautés pédagogiques qu'ils ont faite. Les jeux éducatifs de M^{lle} Descœudres ont été une révélation pour bon nombre d'entre eux. Les conférences sur le chant, prononcées par MM. James Juillerat, professeur à l'Ecole normale des instituteurs, et Abel Béguelin, instituteur à Tramelan, ont eu comme résultat heureux de mettre d'accord la plupart des maîtres sur la nécessité qu'il y a d'introduire l'étude du solfège au degré inférieur... » — « Pour ce qui est des jeux éducatifs, écrit M. Vaucher, maître au progymnase de Bienne, dans l'Ecole bernoise ce fut un vrai régal d'assister aux conférences faites par M^{lle} Descœudres... Chez M^{lle} Descœudres on devine, non seulement la pédagogue qui allie avec autant de maîtrise la possession des connaissances théoriques à celle d'une pratique fondée sur une riche expérience psychologique et un amour sans borne de l'enfant, mais on devine surtout l'apôtre de maintes idées généreuses. Par son enseignement, elle veut instruire, mais surtout et avant tout éduquer. Tout lui est prétexte pour chercher à élever le niveau moral de l'enfant en mettant celui-ci en contact avec les idées nobles de l'amour du prochain : compassion pour les humbles, réprobation de la brutalité sous toutes ses formes, lutte contre l'alcoolisme et contre le militarisme. Avec un tel programme, M^{lle} Descœudres évite pourtant le fatras de la pédanterie, elle reste, nous oserions presque dire modeste, calme et très maîtresse de la suite logique du sujet développé... »

Pour l'an prochain, si le Grand Conseil fait preuve de plus de largesses encore que l'an dernier, un nouveau cours de perfectionnement s'ouvrira en juillet. Il roulera sur l'enseignement du cal-

cul. A cette heure déjà, la Commission des cours s'en occupe activement et nous savons que le corps enseignant — un noble instinct le mène — y participera dans sa presque totalité.

Si le Grand Conseil fait preuve de plus de largesses encore... Qui pourrait en douter ? N'a-t-il pas voté plus d'un million pour l'établissement de la colonie pénitentiaire du plateau de Diesse, autant pour l'école d'agriculture du Jura, à Courtemelon, près de Delémont, plus encore pour... Arrêtons-nous, car cette danse des millions nous rend rêveur.

Nous savons une école où il y a pourtant des jeunes gens sains de corps et d'esprit pour laquelle un crédit de 800 francs a été demandé, mais on n'a rien voulu entendre. Nous savons encore une école d'Etat qui aurait besoin de 100 000 francs pour ajouter une aile à son bâtiment, mais on fait la sourde oreille. Mais si nous parlions plus haut et plus fort ?... Seigneur, souviens-toi de nous, maintenant que tu es dans ton règne !... La belle et vaillante jeunesse du Jura n'est-elle pas digne de quelques sacrifices ? Un grain de mil, un petit grain de mil, de grâce !... — Demandez 500 000 francs, nous disait récemment un député, plaisantin à ses heures, et vous les obtiendrez tout de suite, mais 800 francs, mais 100 000 francs, fi donc ! Le vent est aux économies.

Et voilà, le vent est aux économies ! Mais il y a économies et économies.

* * *

La Commission du nouveau *Plan d'études pour les écoles secondaires* de la partie française du canton, sous la présidence de M. Ernest Vauclair, directeur à St-Imier, a commencé son travail avec beaucoup de courage. Composée de maîtres qui ont acquis une grande expérience dans l'enseignement, au courant des tendances et des besoins de l'école, très prudents dans le choix et l'étendue des matières, elle présentera, nous en avons la certitude, un excellent travail à l'examen de leurs collègues et de la Direction de l'Instruction publique.

Nous leur souhaitons plein succès dans la belle et grande tâche qu'ils ont à accomplir.

* * *

Seriez-vous curieux de savoir ce que le canton a dépensé en 1924 pour ses écoles ? 76 141 fr. pour le Synode cantonal ; 2 196 445 fr. pour l'Université et l'Ecole vétérinaire ; 3 529 452 fr. pour les écoles secondaires, progymnases et gymnases ; 9 848 720 fr.

pour les écoles primaires ; 622 925 fr. pour les écoles normales ; 78 333 fr. pour les écoles de sourds-muets et enfin 110 337 fr. pour les beaux-arts, soit une dépense totale de 16 662 355 fr.

Il convient donc de faire remarquer que le canton consent à de lourds sacrifices pour la jeunesse et que le peuple bernois, dans sa grande majorité, aime l'école, car il comprend toujours mieux que l'argent qu'il donne de si bon cœur devra contribuer à rendre la société de demain meilleure que celle d'aujourd'hui.

Il tient d'une manière toute particulière à ce que la partie éducative de l'enfant ne soit pas négligée, car il sait que si l'homme est puissant par les connaissances qu'il possède, il est de meilleure trempe par la noblesse du cœur et la grandeur de l'âme.

MARCEL MARCHAND.

Fribourg.

Notre chronique de l'an dernier s'est clôturée sur l'annonce d'un renouveau en matière de manuels et de moyens d'enseignement. Cette renaissance a déjà produit d'heureux fruits qui ne laissent pas de faire bien augurer de l'avenir.

La carte murale du canton de Fribourg avait à peine vu le jour, remplaçant dans les cours supérieurs et moyens les quelques vestiges subsistant encore de la carte Strijensky, publiée il y a plus de soixante ans, qu'un nouveau progrès était envisagé. La commission qui présida à la publication de la carte murale aborda résolument la seconde partie de sa tâche et proposa à la Direction de l'instruction publique l'édition d'une reproduction à mettre entre les mains des élèves. Cette carte manuelle qui sera aussi prochainement tirée sur les presses artistiques de la maison Kummerly et Frey, à Berne, reflétera, en ses divers tirages successifs, les perfectionnements que le monde pédagogique et surtout les experts en cartographie se plaisent à reconnaître dans l'édition murale. Si, pourtant, cette réduction participe des progrès qui distinguent l'œuvre initiale, elle n'aura point, par contre, à solliciter la collaboration des deniers publics ; elle fera aisément ses frais en offrant aux enfants du degré intermédiaire un bon moyen d'étude de la géographie cantonale sans mettre leur escarcelle à trop forte contribution. Il en est allé différemment lors du règlement de compte de l'édition murale. Notre Grand Conseil avait bien voté, six ans auparavant, les crédits demandés, soit environ 38 000 fr., pour l'impression et le dressage d'un millier d'exemplaires que devait comporter l'édition. Quand sonna l'heure

des ultimes paiements, il fallut constater qu'une nouvelle ère s'ouvrait chez nous comme ailleurs, celle des économies dans tous les domaines notamment dans celui de l'école. Heureusement, la subvention scolaire de la Confédération pouvait être mise à contribution, aux termes de sa loi spéciale, et un solde disponible permit de financer la dépense d'entoilage des cinq à six cents exemplaires formant le stock prévu pour une première distribution gratuite aux écoles et aux divers bureaux de l'administration.

Intervention nouvelle et des plus propices à inscrire au livre d'or des services rendus par la subvention fédérale à l'école primaire !

N'est-ce point ici l'instant de souhaiter, une fois encore, que les normes de calcul de cette subvention soient relevées et mises en relation plus étroites avec le pouvoir d'achat du numéraire ? Soixante centimes par tête de population représentaient, sans doute, il y a quelque 23 ans, une contribution appréciable dans la plupart des cantons et, de fait, en celui de Fribourg, l'appoint scolaire fédéral fut si bienfaisant qu'il permit la distribution de plus d'un million de francs en subsides aux constructions de maisons d'école durant la période 1903-1924. Aujourd'hui, ce serait une participation triplée que la caisse de la Confédération devrait envisager pour mettre les cantons dans la situation où le législateur fédéral voulait les placer en 1902. Aussi bien, les chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse, réunis récemment à Soleure en leurs assises ordinaires, se sont-ils fait l'écho de ce desideratum et ont-ils signalé l'insuffisance notoire de ce que l'on dénommait jadis la manne fédérale. Ils ont, dès lors, résolument proposé le relèvement de cette contribution aux pouvoirs centraux de notre pays. Les amis de l'école, nombreux dans tous les milieux, s'associeront à ce vœu et, à l'occasion, sauront l'appuyer de leurs suffrages. Ils se diront que la proclamation, dans notre charte constitutionnelle nationale, du principe de la gratuité et de l'obligation de l'école primaire est une fort belle chose ; mais qu'un corollaire s'impose et que le geste généreux, timidement ébauché autrefois, doit être renouvelé et accentué pour que les cantons soient mieux à même de remplir leur tâche difficile dans l'œuvre de l'éducation populaire. Ce point de vue ne peut que provoquer la plus complète adhésion des citoyens suisses unanimes à désirer que l'école où se forme notre peuple poursuive sa mission avec le concours plus large de la Confédération, concours qui a été marqué, au surplus, durant la dernière période par un respect absolu des droits et de l'indépendance cantonale en matière d'instruction primaire.

D'autres devoirs impérieux attendent, en effet, les pouvoirs publics des Etats confédérés soucieux d'assurer les nouveaux et désirables progrès scolaires. Ainsi, chez nous, l'on peut dire, tout d'abord, que *la refonte des manuels* est une des préoccupations de l'heure présente. Pas plus que les autres productions de la librairie, les manuels d'école ne sont assurés de la pérennité ; ils ont le devoir de suivre l'évolution constante des idées pédagogiques qui transforment sans cesse les méthodes, l'orientation et les programmes scolaires. *Nos livres de lecture*, par exemple, ont fait une longue et honorable carrière : l'un d'eux, destiné au cours inférieur, c'est-à-dire aux enfants de 7 à 9 ans, compte quarante ans d'existence et n'est point encore démodé, car il fut pendant longtemps considéré comme un modèle du genre. Les tomes suivants ont toujours provoqué des critiques et celui qui s'adressait au degré intermédiaire est depuis plus de dix ans à l'étude pour une refonte totale. La commission nouvelle qui s'est appliquée à ce travail, vient d'aboutir à doter les élèves des cours moyens des écoles françaises d'un manuel de lecture accueilli avec une particulière faveur. S'il s'est longuement fait attendre, le résultat obtenu est bien de nature à compenser les retards, à justifier les hésitations et les tâtonnements dans la recherche d'une voie répondant aux nécessités actuelles de l'enseignement. Ce manuel qui se présente avec avantage sous le rapport typographique, dont les matières, leur coordination et l'illustration révèlent beaucoup de méthode et de goût, apparaît comme un compromis heureux, pensons-nous, entre la méthode dite du livre unique et les conceptions didactiques modernes. On sait que M. le professeur Horner, à qui l'école fribourgeoise est redevable de beaucoup d'améliorations et qui restera comme un type de vrai pédagogue au pays du Père Girard, avait placé le livre de lecture au centre de la plupart des disciplines de l'école primaire. N'avait-il pas entendu concentrer sur des textes bien choisis et se rapportant aux multiples matières du programmes tout l'effort des maîtres et des élèves depuis l'étude du vocabulaire jusqu'à celle de la syntaxe, de la grammaire et de la rédaction. Tant qu'il put défendre son œuvre, ses disciples gardèrent leur ferveur initiale et son système ne laissa pas que de produire de bons fruits qu'on retrouve encore, ici ou là, dans telles écoles où la méthode de concentration est appliquée avec sagacité et persévérance. M. Horner disparu, les récriminations se généralisèrent. Il est aisé de rendre les méthodes et les manuels responsables de certains rendements déficitaires de l'enseignement. Mais on doit reconnaître, pourtant, que le système préconisé par M. Horner, bien qu'il fût un témoignage absolu de confiance donné

au corps enseignant, lui imposait un réel effort de préparation et devenait difficile à appliquer surtout dans les écoles où les leçons directes des maîtres doivent être réparties entre plusieurs groupes d'élèves de différentes portées. D'aucuns regrettaient ces grammaires d'outre-Jura qui offraient des exercices lexicographiques nombreux et tout rédigés pour les applications écrites des leçons de l'école et les devoirs à domicile. Et l'on en est venu à accuser la méthode de concentration de la faillite orthographique de notre enseignement primaire, comme si des clameurs autrement retentissantes ne dénonçaient pas l'insuffisance de l'école en matière de grammaire dans les pays où les éditeurs multiplient à l'infini les lexicologies et les manuels d'exercices grammaticaux.

Il semble néanmoins que sage fut la mesure qui prescrivit la division du manuel de lecture du degré intermédiaire en recueil de lectures proprement dit, en cours d'exercices grammaticaux et en résumé d'histoire et de géographie. Sous le nom de grammaire du degré moyen, le second volume de cette série vient de sortir de presse. Bien soigné sous le rapport de l'impression, il a été conçu sur un plan qui a eu soin de s'affranchir de certaines lisières, comme l'imitation servile des multiples grammaires en usage dans les pays de langue française. L'auteur, M. Mottet, instituteur à Orsonnens, doit en être chaudement félicité. A première vue, on découvre dans son travail des mérites incontestables et chacun souhaitera, dans notre canton, que cet abrégé grammatical du II^e degré, en jalonnant la route à suivre, soit enfin l'outil perfectionné qui permettra aux maîtres de réaliser les progrès que l'on entend obtenir du cours éducatif de langue maternelle à l'école primaire. Que chacun s'en serve donc avec la constance requise afin que partout, dans la partie romande de notre canton, les écoles préparent à leurs élèves, en grammaire et en orthographe, les succès que les récents examens des cours complémentaires ont révélé à l'actif d'une région où l'on suit, assure-t-on, le système de l'abbé Horner. Souhaitons que ce nouveau manuel voie s'épuiser de nombreuses éditions avant de lasser la sympathie des écoles qui, depuis un demi-siècle ont usé tant de grammaires, de Lhomond à Larousse, sans avoir résolu le problème si ardu de rompre les élèves aux difficultés du langage.

Sous le rapport des manuels scolaires, la partie allemande de notre canton est moins bien partagée encore, quoi qu'il n'y soit point question de déficit dans l'enseignement de la langue maternelle. Nos écoles de la Singine et du Lac furent toujours tributaires de la Suisse alémanique : celles du Moratois demandent

tout le bagage livresque des écoliers au canton de Berne, pendant que la Singine et le cercle de Cormondes s'adressent à Schwytz, à Zoug et à d'autres cantons catholiques de langue allemande. La population scolaire de notre nord fribourgeois est trop faible pour payer les frais d'une double édition des livres de lecture, double édition qui s'impose si l'on veut donner satisfaction aux tendances distinctes et respectables de chaque région. Pourtant une tentative a été faite quelques années avant la guerre. Par les soins d'une commission très active, furent préparés les manuscrits des six tomes composant le livre de lecture des écoles allemandes. La maison Benziger réussit à publier les deux premiers, grâce à l'adhésion qu'elle obtint du Haut-Valais — adhésion qui compensa dans une certaine mesure l'abstention des écoles du Lac. Ce concours haut-valaisan devint incertain pour les éditions des tomes subséquents dont la copie était prête et qui répondaient aux exigences pédagogiques du moment. Leur publication fut, dès lors, ajournée à des temps meilleurs.

Aujourd'hui, les écoles singinoises, satisfaites des deux volumes parus, entendent être complètement servies et affranchies du tribut qu'elles payent à la librairie d'autres cantons. Leur désir a été entendu et une commission nouvelle fut dernièrement constituée avec la mission de revoir des textes restés longtemps sans emploi et qui ne paraissent plus « à la page ».

Elle aura rempli son mandat et mis au point des manuscrits avant que l'on ait réussi à trouver un débouché supplémentaire permettant d'abaisser le prix de vente des livres au chiffre admis pour des manuels de ce genre. C'est ici qu'une intervention de l'argent fédéral serait la bienvenue ; et qui pourrait s'en émouvoir ? Ce but est prévu dans la législation sur la matière et nous ne sachions pas de meilleur emploi du subside de la Confédération aux écoles, car il faciliterait au dépôt central du matériel et des fournitures scolaires l'amortissement du capital immobilisé durant de longues années pour l'impression des livres de lecture allemands, avant que la vente ordinaire ait couvert les frais de l'édition.

Ce *dépôt central du matériel scolaire* qui va bientôt célébrer le quarantième anniversaire de sa création, voit de multiples tâches se profiler dans la perspective de son activité prochaine : rénovation de nos cahiers de calcul ; refonte du III^e degré de lectures françaises, publication d'une grammaire et d'un manuel d'histoire et de géographie pour le cours supérieur, en un mot, tout un remaniement de l'outillage de l'école primaire. L'office central va au-devant de lourdes contributions, mais il est en mesure de les supporter et de contribuer ainsi puissamment au progrès de notre enseignement public. Il faut, en effet, remonter

haut dans le passé de cette institution aujourd'hui si bien dirigée, pour se rendre compte de ses services et du chemin qu'elle a parcouru avec une inlassable persévérance. A ses débuts, on trouverait qu'elle a dû faire face au remboursement de son capital de premier établissement avancé par la Trésorerie de l'Etat. Elle s'est non seulement libérée de cette dette initiale, mais a amorti son inventaire, payé le prix d'achat de son immeuble, constitué des réserves appréciables tout en fournissant un excellent matériel à des prix les plus abordables. C'est au point que la section A (matériel scolaire) possède une fortune nette à cette heure de plus de 150 000 fr. et que celle de la seconde section (fournitures des travaux à l'aiguille) est évaluée à environ 100 000 fr. Ces résultats sont à l'honneur de la Direction de l'instruction publique et du personnel chargé de ce service, mais surtout de M. Genoud, directeur du Technicum, qui fut à l'origine du dépôt scolaire et supporta vaillamment alors les contradictions que provoque toute création nouvelle.

Nous devons noter que, en remplissant son rôle de librairie scolaire de l'Etat dans des conditions que l'on n'eût pas osé espérer jadis, le dépôt contribue à la constitution du fonds de garantie des *mutualités scolaires* en prélevant sur son boni annuel une somme de 3750 fr. par section, soit 7500 fr. pour l'ensemble. Heureux placement d'un boni réalisé sur les écoles, car il accroîtra la sécurité des caisses d'assurance des élèves contre la maladie. Voici donc une œuvre bienfaisante à titres divers qui mérite la sympathie de tous ! Espérons que des jours meilleurs lui ront pour elle et que bientôt la mutualité groupera, dans son réseau de caisses régionales, l'universalité de nos écoliers qui, formés à la solidarité dès l'enfance, apporteront à la propagande de l'idée mutualiste, le concours jeune, généreux et enthousiaste qui manque encore par trop aux caisses de secours mutuels de maintes parties de notre pays. Aussi bien, nos mutualités constituées par groupements régionaux possèdent, quoi qu'on dise, un élément de progrès et d'avenir, dans l'assurance obligatoire de tous les écoliers. Malgré des difficultés économiques de l'heure présente, en dépit des restrictions qui s'annoncent, il faut s'efforcer de garder vital, dans l'organisation de la mutualité scolaire, le principe de l'obligation. Il appartient aux maîtres d'en acclimater l'idée et de provoquer l'établissement de nouveaux groupements mutualistes scolaires qui, embrassant tout le territoire, vaudraient au canton une contribution fédérale de 150 000 fr. par année, mais qui, mieux encore, exerceraient une action éducative sur la jeunesse en lui inculquant de bonne heure l'esprit de solidarité, les habitudes d'entr'aide, de support mutuel, de générosité qui ne sont

autre chose que la mise en œuvre de la charité évangélique.

L'obligation qui a produit de si beaux fruits en tant d'autres domaines est en train d'avoir cause gagnée dans *nos écoles ménagères*. Lorsqu'on revit l'histoire d'un quart de siècle qui a vu, chez nous, l'application de la loi rendant les cours complémentaires obligatoires pour les jeunes filles, comme ils l'étaient jusqu'alors pour les garçons, on croit rêver en constatant que soixante écoles ménagères sont aujourd'hui en activité, que deux mille jeunes filles en suivent régulièrement les cours et que l'administration cantonale, au lieu d'insister pour accélérer l'établissement des dernières institutions, est obligée, pour des raisons budgétaires, d'ajourner une partie des demandes émanant de régions hostiles hier encore à l'idée de l'instruction domestique à donner à la femme.

Les cours complémentaires pour jeunes gens sont entrés depuis longtemps dans les habitudes de notre pays. Ils ont dominé la vague d'impopularité surgie pendant la guerre et qui tentait de submerger les meilleures choses. Personne n'en conteste plus l'utilité et l'application de leur nouveau programme approuvé par la commission des études, le 23 mai 1922, semble leur avoir donné un nouvel essor. Il a été prévu qu'à la fin de la dernière des trois années, les élèves subissent un examen spécial en vue de l'obtention du certificat d'études complémentaires. Ce contrôle, autant de l'enseignement que du travail des élèves, a donné de fort bons résultats ; il a eu lieu, pour la première fois, au printemps dernier et s'est déroulé dans divers centres du canton avec une remarquable précision. Les épreuves ont été subies par tous les jeunes gens qu'aucun motif légitime n'empêchait de se présenter devant les experts. Les résultats enregistrés peuvent être considérés comme satisfaisants. Ils furent considérés comme une révélation, car on pouvait en attendre de moins favorables en présence des multiples causes de faiblesse de l'enseignement primaire pendant la période de 1914 à 1920. Aussi, la liste des lauréats publiée tout récemment dans la « Feuille officielle » est, à divers points de vue, très encourageante et honorable pour le corps enseignant. Vrai est-il que le programme qui ne rappelle en rien le plan des cours sous le régime des examens des recrues, est assuré de la sympathie des jeunes gens parce qu'il porte un intérêt plus accusé aux matières pratiques qui doivent éveiller l'attention de la jeunesse.

Si les cours de perfectionnement s'efforcent d'ouvrir plus largement leur fenêtre sur la vie pratique, ils ont le devoir de s'associer aux efforts tentés chez nous sous le rapport du développement de *l'instruction agricole*. Canton agraire par excellence,

le pays de Fribourg devait imposer à ses écoles une étroite collaboration avec les organisations qui ont la tâche d'encourager le travail intelligent de la terre. Dans le chapitre des connaissances professionnelles, le programme des cours complémentaires a prévu des leçons spéciales sur les éléments de la science agricole. Cela n'a pas été jugé suffisant. Indépendamment des cours agricoles d'hiver, de l'école de laiterie et de l'école théorique et pratique d'agriculture centralisés à Grangeneuve, sous le nom d'institut cantonal d'agriculture, la loi sur l'instruction agricole a prévu que les cours complémentaires pourraient étendre les notions agricoles du programme en faveur des jeunes cultivateurs empêchés par leur situation de faire un séjour dans les divers établissements de Grangeneuve. Aussi a-t-il été organisé des cours normaux d'agriculture au profit des instituteurs qui voudraient élargir leurs connaissances professionnelles en agriculture pour devenir aptes à donner un cours complémentaire agricole. Cette institution qui prévoit 80 heures de cours par hiver est entrée dans la pratique puisque une quinzaine de cours sont en activité et groupent environ 200 jeunes gens heureux de trouver à proximité de leur domicile le moyen d'acquérir des connaissances sérieuses et une instruction raisonnée sur l'exercice de la profession agricole. Des examens aussi ont été prévus, dirigés par une commission dont fait partie un spécialiste de l'enseignement agricole.

Les connaissances professionnelles mentionnées au programme des cours complémentaires visent aussi d'autres activités économiques, notamment la pratique des métiers. Nous nous réservons d'examiner ce point, dans une prochaine chronique qui sera consacrée à l'enseignement secondaire. G.

Tessin.

Vue d'ensemble. — Il est fatal que l'effort des nations civilisées au profit de l'instruction publique soit en relation avec les conditions et les perturbations économiques, avec les exigences de la vie matérielle des différents pays. Ainsi, il est arrivé chez nous, comme partout ailleurs, que les développements successifs de notre organisation scolaire ont subi un arrêt assez long et assez grave pendant la période qui suit immédiatement la guerre ; et l'on voit à peine maintenant les signes d'un retour à l'état normal.

Nous avons dit l'année passée que l'école avait été appelée à contribuer d'une manière tout à fait considérable à l'amélioration du budget cantonal. La dépense effective du canton pour l'instruc-

tion primaire et secondaire va se maintenir à 2 500 000 fr. par an ; et si l'on y ajoute les dépenses des communes pour les différentes écoles, on arrive à une somme totale d'environ 4 000 000 de francs (non comprises les subventions fédérales), somme remarquable pour un canton qui n'a pas un enseignement universitaire. Il faut observer que le canton du Tessin ne s'est point ruiné en constructions luxueuses ; qu'il a très modestement aidé les communes à améliorer ou à transformer de vieux immeubles et que, pour ses propres écoles, il n'a fait que quatre bâtiments neufs : à Mendrisio (écoles de dessin), à Locarno (école normale pour jeunes filles), à Lugano (lycée cantonal) et à Bellinzona (école cantonale de commerce).

On est donc revenu, à cause de la crise d'après-guerre, au point où l'on était à peu près au commencement du siècle : c'est-à-dire au moment où, étant suffisamment réglées les questions ayant rapport à la vie matérielle de l'école, on put penser à son développement idéal. Il s'agit maintenant de reprendre quelques expériences pédagogiques, d'organiser des cours de perfectionnement pour les instituteurs, de doter plus largement les cabinets scientifiques, d'enrichir les bibliothèques scolaires existantes et d'en créer de nouvelles.

Il est juste de rappeler que les différentes initiatives que l'on pourrait considérer comme « complémentaires » de l'école proprement dite, n'ont pas été abandonnées pendant la période de crise et de gêne qu'on vient de traverser. C'est en 1920 qu'a été créé un dépôt cantonal d'appareils et de plaques pour les projections fixes destinées à l'enseignement (*Ufficio cantonale delle proiezioni luminose*), annexé à l'école secondaire (tecnico-letteraria) de Mendrisio. Le dépôt a eu une activité toujours croissante, et il a considérablement augmenté sa dotation : il possède maintenant près de 10 000 plaques et plusieurs appareils ; sa disponibilité est surtout remarquable au point de vue de l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

L'autorité cantonale n'a pas laissé de côté les cours d'instruction pour instituteurs (cours de travaux manuels, cours de gymnastique), ni les fêtes scolaires régionales qui ont une si grande importance pour rapprocher les familles de l'école et pour favoriser les relations des classes entre elles. L'Etat a aussi organisé un cours d'instruction suivi d'examens pour l'obtention du brevet d'enseignement dans le degré supérieur des écoles primaires (scuole maggiori) : le cours, qui eut lieu à Locarno cet été fut fréquenté par une centaine d'instituteurs et d'institutrices.

Un projet de loi ayant pour but d'instituer une *Caisse cantonale d'assurance scolaire contre les accidents et la responsabilité civile* a

été déposé devant le Grand Conseil. Il y a lieu de croire qu'il ne tardera pas à être adopté, quoiqu'il exige une contribution de la part de l'Etat.

Activité scolaire. — Les écoles enfantines se sont assez répandues dans le canton. Pendant ces dernières années il en a été créé une dizaine de nouvelles : elles sont maintenant 102 et accueillent 3500 enfants de 3 à 6 ans. Pour augmenter le degré de culture des maîtresses et pour diminuer le nombre de celles qui sont sans place, les cours d'instruction ont été augmentés en nombre et en durée : ils sont maintenant trois, de trois mois chacun, avec intervalle d'une année entre l'un et l'autre. On exige pour l'admission au premier cours que les candidates aient fréquenté au moins trois années une école secondaire.

Par une loi du 15 janvier 1925, le Grand Conseil a fixé les nouveaux traitements des maîtresses des écoles enfantines¹ et a établi le principe de la subvention de l'Etat en raison de 50 % des traitements, comme pour les écoles primaires de degré inférieur. Avant cette date la subvention de l'Etat oscillait entre 400 et 800 francs pour chaque école.

Mlle Bontempi, inspectrice cantonale, consacre toujours toute son activité à ces institutions et cherche à répandre l'application de la méthode Montessori qu'elle a introduite dans le canton.

L'enseignement primaire comprend au total 720 classes, dont à peu près 500 du seul degré inférieur, une centaine avec les deux degrés (dans les petites communes isolées) et environ 130 du seul degré supérieur (scuole maggiori), soit environ 21 000 écoliers, c'est-à-dire en moyenne un peu moins de trente élèves par école. Un fait qui n'est point particulier à notre canton, c'est la diminution des élèves astreints à la fréquentation scolaire ; cette diminution semble arrivée maintenant à sa limite, mais elle n'a pas manqué de produire ses conséquences dans la suppression qui eut lieu ces dernières années d'un certain nombre de classes (environ 50).

En ce qui concerne la fréquentation de nos établissements d'enseignement secondaire, le dernier rapport de gestion du Département de l'Instruction publique fournit la statistique suivante :

¹ Le traitement annuel est maintenant de 1200 fr. par an pour les écoles qui ne sont tenues que pendant 8 mois, de 1400 fr. pour les écoles tenues pendant 9 mois et de 1600 fr. pour les écoles tenues pendant 10 mois ou plus. — Les localités comptant plus de 3000 habitants sont tenues d'accorder un supplément de traitement de 300 fr. (400 fr. pour les communes de plus de 5000 habitants). En outre il y a des augmentations pour années de service (4 augmentations de 50 fr. chacune de 3 en 3 ans).

Liceo filosofico (à Lugano)		52 élèves.
» tecnico		42 »
» pedagogico		9 »
Ginnasio cantonale,	Lugano	410 »
Scuola tecnico-letteraria,	Locarno	249 »
» » »	Mendrisio	330 »
» » »	Bellinzona	250 »
» tecnica,	Biasca	84 »
	En tout	<hr/> 1426 élèves.

Et voici la statistique concernant le fréquentation de nos établissements et cours d'*instruction professionnelle* :

Scuola normale cantonale, Locarno	75 élèves.
» cantonale di commercio, Bellinzona	167 »
» cantonale d'arti e mestieri e scuole e coursi di disegno	1450 »
Scuole professionali femminili	465
Coursi per apprendiste	900 »

Législation scolaire. — Nous avons mentionné plus haut les dispositions qui ont réglé la durée des cours préparatoires des maîtresses d'école enfantines (arrêté législatif du 5 mai 1924) et la nouvelle loi sur les traitements des mêmes maîtresses (15 janvier 1925). Il faut ajouter maintenant une innovation assez importante qui a été apportée à la loi sur les traitements du corps enseignant, le 13 mai 1925, à la suite d'une motion de M. Plinio Bolla, actuellement juge au Tribunal fédéral. Voici la disposition nouvelle : « Les différends [contestations], ayant rapport au contrat scolaire, qui peuvent surgir entre l'Etat et ses fonctionnaires du corps enseignant, sont jugés par l'autorité judiciaire, devant laquelle ils doivent être portés et traités en conformité de la procédure civile.

» Les différends ayant rapport aux contrats entre les communes et les instituteurs des écoles communales sont jugés par l'autorité administrative, sauf les actions ayant pour objet le paiement d'honoraires ou d'indemnités, qui sont de la compétence de l'autorité judiciaire, devant laquelle elles doivent être portées et traitées en conformité de la procédure civile.

» Sont réservées les compétences du Conseil d'Etat en matière administrative et disciplinaire ».

A. U. T.

Vaud.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Le vent d'économies qui, dès 1920, ferma les portes de 142 classes commence à s'apaiser ; déjà l'on parle, ça et là, de rétablir telle école supprimée sans raisons suffisantes. D'autre part, plusieurs communes : St-Cierges, Veytaux, Bougy-Villars, Yverne (Vers-Vey), Echandens, Blonay, Bulet, etc. viennent, malgré la dureté des temps, d'élever de beaux *bâtiments scolaires* tout à fait conformes aux exigences de l'hygiène et de la pédagogie modernes.

Cependant la réduction du 8 % infligée aux *traitements* de tous les fonctionnaires cantonaux n'a pas encore été abrogée. Maintenant que le budget du canton a retrouvé son équilibre, on espère voir cette réduction abaissée au 5 ou au 4 %, en attendant sa complète disparition, qui ne saurait tarder beaucoup.

Quoi qu'il en soit, les maîtres et les maîtresses d'école n'en poursuivent pas moins fidèlement leur travail.

Voici, par exemple, les *maîtresses d'écoles enfantines* qui, le 11 octobre 1924, se sont réunies à Lausanne, au nombre d'une septantaine pour se constituer en société afin de s'instruire et de s'encourager mutuellement. Après avoir entendu une étude intéressante sur la méthode Montessori, pratiquée maintenant à l'Ecole normale, ces dames ont demandé que l'Etat organise pour elles des cours de perfectionnement. Elles ont aussi exprimé le vœu ardent que le poste d'inspectrice des écoles enfantines soit rétabli.

Les *maîtresses ménagères*, de leur côté, se sont réunies à Vevey ; elles ont eu une discussion nourrie sur le programme des écoles ménagères, puis elles ont visité diverses fabriques et installations offrant quelque intérêt pour l'enseignement ménager.

Les conférences officielles de district ont eu, entre autres, à leur ordre du jour la *question de l'alcoolisme*. Tenant compte des idées exprimées et des vœux émis par le corps enseignant, le Département de l'Instruction publique a donné aux commissions scolaires et aux maîtres les directions pratiques suivantes :

« 1° Chaque fois que l'occasion s'en présentera, pendant toute la scolarité, les institutrices et les instituteurs attireront l'attention de leurs élèves sur les dangers des boissons alcooliques, particulièrement des boissons distillées. Il sera fait mention de ces leçons dans le cahier de préparation et dans les programmes mensuels.

» 2° Dès le printemps 1926, au degré supérieur, 1^{re} année, une

série de leçons seront données sur les boissons alcooliques et non alcooliques. Sous aucun prétexte cette partie du programme ne doit être laissée de côté.

» 3° Dans les courses et fêtes scolaires, aucune boisson alcoolique ne doit être servie aux élèves. »

Des cours spéciaux ont été offerts aux instituteurs qui se préparent à l'enseignement dans les *classes primaires supérieures*. Une quinzaine de maîtres ont passé quatre semaines à l'Ecole d'agriculture de Marcellin s/ Morges, pour se perfectionner dans la connaissance de la chimie générale et de la chimie agricole. Les mêmes maîtres, auxquels se joignirent quatre maîtresses, suivirent à l'Université des leçons de physique et à l'Ecole normale des leçons de mathématiques et de comptabilité. Les examens qui viennent d'avoir lieu ont montré tout le profit que les candidats peuvent tirer des enseignements de spécialistes particulièrement distingués, 9 instituteurs et 2 institutrices se sont présentés aux épreuves, 2 instituteurs avaient déjà satisfait aux exigences de la partie littéraire du brevet ; ayant réussi la partie scientifique, ils ont conquis leur diplôme ; 7 instituteurs et 2 institutrices ont obtenu des notes suffisantes pour la partie scientifique du brevet. Ils pourront se présenter, l'année prochaine, aux épreuves de la partie littéraire. En effet, le menu de l'examen est si copieux, si varié, qu'il serait bien difficile de le consommer en une seule fois. On s'y attaque en général à deux reprises. Cette année, c'était le tour des sciences. L'année prochaine celui des lettres viendra. La pédagogie trouve sa place tantôt à côté des sciences, tantôt à côté des lettres, au moment où le candidat subit ses dernières épreuves.

La *Société pédagogique vaudoise* a pris une initiative qui l'honore. Il y a dans un grand nombre de classes un ou deux élèves qui ne peuvent suivre avec fruit l'enseignement donné aux enfants de leur âge. Dans les localités populeuses, on a pu créer pour ces arriérés une classe spéciale, où ils sont développés par des méthodes appropriées et dans une atmosphère qui leur convient. Mais que faire pour les déficients mentaux qui sont disséminés dans nos villages ? La Société pédagogique vaudoise a décidé de travailler de toutes ses forces à la fondation d'un *asile cantonal pour arriérés et anormaux* dont elle prendrait, dans une large mesure, la responsabilité financière et morale.

Espérons que l'Etat ne tardera pas à accepter le concours qui lui est si généreusement offert.

Le 11 octobre 1924, le comité vaudois de Pro Juventute avait organisé à Lausanne, à l'occasion de la 3^e assemblée de l'Association suisse de conseils d'apprentissage et de protection des

apprentis, une série fort intéressante de conférences sur l'*Orientalion professionnelle*. Cette année, avec le concours de la Commission d'éducation de l'Alliance nationale des Sociétés féminines, le même comité a préparé des *Journées éducatives*, qui ont attiré à Lausanne, du 15 au 18 avril, un très nombreux public venu de toutes les parties de la Suisse romande.

Ces journées ont été entièrement consacrées à l'*éducation des adolescents*. M. le conseiller d'Etat Porchet a parlé de l'apprentissage. M. P. Bovet, des aptitudes de l'adolescent et du choix d'une profession. M. J. Savary, de l'enseignement post-scolaire pour les deux sexes, M. E. Savary de l'enseignement ménager, M^{me} Piczinska et M^{lle} Serment de l'éducation professionnelle de la jeune fille ; M^{lle} Bieneman des diverses carrières féminines, M^{lle} Dr Eug. Dutoit, de l'apprentissage de l'action collective et des devoirs civiques dans les associations féminines ; M. A. Freymond, de la formation du sens social et civique de la jeunesse. M. Graz s'est demandé comment on peut occuper les loisirs de la jeunesse. M. le Dr Messerli et M^{lle} Jentzer ont montré les bienfaits du sport. Enfin les aspirations de la jeunesse d'aujourd'hui ont été caractérisées par M. le Dr H. Oltramare et M. le Dr en droit Jean Carrard. Ce riche programme a été suivi par un auditoire très intéressé, formé en grande partie par des membres du Corps enseignant primaire.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — La Société vaudoise des maîtres secondaires s'est réunie à Aigle, le 19 septembre dernier. Un nombre exceptionnel de membres prit part à la discussion du rapport de M. E. Briod sur l'*Ecole active et l'enseignement secondaire*¹. Les thèses suivantes ont été adoptées, les unes à l'unanimité, les autres à une forte majorité :

1. L'enseignement secondaire doit se conformer, dans son programme et dans ses méthodes, aux nécessités de l'intérêt.

2. Tout établissement d'instruction générale doit fournir à ses élèves l'occasion de développer leurs aptitudes manuelles.

3. Les enseignements qui s'y prêtent doivent établir entre l'école, la vie pratique et l'actualité, les rapports nécessaires à la réalisation du but de l'éducation.

4. Les élèves seront exercés aux recherches personnelles, au travail de documentation et à l'expression spontanée de leur moi. L'usage des manuels ne doit pas entraver l'application de ce principe.

5. Les élèves seront encouragés à la pratique de l'entr'aide intellectuelle, morale et matérielle.

¹ Voir plus haut p. 88 et sq.

6. La nécessité du contrôle du travail et d'une sélection des élites ne doit pas fausser le sens des études par un abus des notes et des sanctions.

7. Dans l'élaboration des programmes et des horaires, on tiendra compte du principe de concentration.

8. Le régime des études doit être conforme aux exigences de l'hygiène ; tout établissement secondaire doit prévoir à son programme deux ou trois heures hebdomadaires d'exercice physique et de jeux en plein air.

9. Les élèves seront soumis à une discipline libérale, au maintien de laquelle ils seront appelés à collaborer.

10. Les études obligatoires seront limitées aux matières indispensables à la formation intellectuelle ou professionnelle désirée ; le programme instituera en outre des branches facultatives à option.

11. L'application à l'enseignement secondaire, des principes de l'école active, est subordonnée aux nécessités d'une organisation rationnelle des études, ainsi qu'à celles de l'éducation collective.

Jusqu'à présent le *Gymnase scientifique* était rattaché au Collège scientifique cantonal. Dès la rentrée d'automne il a pris possession des beaux locaux aménagés dans l'édifice de l'ancienne Académie, à la Cité. Désormais le Gymnase classique et le Gymnase scientifique vivront sous le même toit et sous la même direction.

Le canton de Vaud, à côté des collèges et gymnases cantonaux, à Lausanne, ne compte pas moins de 21 *collèges communaux*. Chaque localité de quelque importance a voulu avoir le sien. La plupart ont une section classique et une section scientifique ; tous ont comme annexe une école supérieure de jeunes filles.

En ces temps d'économies forcées on a proposé la suppression d'un certain nombre d'établissements secondaires peu fréquentés. Mais aucune commune n'a consenti à fermer son collège. On tient à ces modestes foyers de lumières et, pour les maintenir, on n'a pas reculé devant de gros sacrifices. C'est un symptôme heureux.

Cependant, comme les dépenses faites par tel collège ne sont décidément pas en rapport avec le nombre des élèves, il faudra bien se résoudre, ou bien à la fusion de deux collèges peu éloignés l'un de l'autre ou reliés par de faciles moyens de communication, ou bien à une diminution du nombre des maîtres. Déjà depuis 1922, 18 postes de maîtres ou de maîtresses ont été supprimés dans nos collèges communaux.

Une fusion, particulièrement heureuse, est celle qui s'est réalisée à Lausanne dans le domaine de l'art. Nous avons une Ecole

de dessin et d'art appliqué, institution privée, subventionnée par la Confédération et le Canton, et une Ecole officielle de dessin et d'art décoratif entretenue par l'Etat de Vaud. L'automne dernier ces deux établissements ont été placés sous une seule direction pour le plus grand profit de l'une et de l'autre parties. L'Ecole d'art de Lausanne donne maintenant des cours professionnels pour typographes, brodeuses, etc., des cours libres pour amateurs, des cours réguliers pour les jeunes gens qui se sentent poussés vers une carrière artistique ou qui se préparent au brevet pour l'enseignement du dessin dans le canton de Vaud.

Au 31 décembre 1924, trois mois après sa réorganisation, l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué comptait déjà 112 élèves.

Si la culture physique fait des progrès dans nos écoles, l'honneur en revient pour une bonne part à l'Association vaudoise des Maîtres de gymnastique. Celle-ci s'est réunie le 3 octobre à Yverdon. Après avoir vu quelques démonstrations pratiques et assisté à trois leçons-types, l'assemblée entendit M. Reisser, secrétaire au Département de l'Instruction publique, énumérer les bases scientifiques d'une bonne éducation physique et les conditions hygiéniques des exercices de gymnastique. M. Cuendet, médecin à Yverdon, a démontré la nécessité d'un enseignement régulier et journalier de la gymnastique : les milieux campagnards en ont encore plus besoin que les milieux urbains. Chaque demi-journée d'école devrait se terminer par quelques exercices. Espérons que les excellentes choses vues et entendues au cours de cette journée contribueront à répandre parmi nos maîtres et nos maîtresses le souci de la santé de leurs élèves. Un grand nombre déjà font faire régulièrement des exercices respiratoires et pratiquent la leçon quotidienne de 20 minutes en plein air ou dans la halle de gymnastique. Nous avons aussi, surtout dans la région de La Côte, grâce à l'initiative et à l'appui de M. le Dr Franken, quelques écoles au soleil qui se terminent par des exercices physiques et une douche froide. Les autorités et les parents, d'abord sceptiques ou inquiets, sont maintenant pleinement convaincus de l'excellence de ce retour à la nature.

UNIVERSITÉ. — Le nombre des étudiants des diverses facultés tend à revenir aux proportions d'avant-guerre. Il était de 792 au dernier semestre d'été. Les Cours de vacances de 1925 ont atteint le chiffre réjouissant de 350 participants.

Le Comité des Cours d'extension universitaires a organisé 47 conférences dans le canton dont 6 à Lausanne.

La bibliothèque de la faculté de droit s'est enrichie d'une dizaine de mille volumes hérités du professeur Wilfredo Pareto ; la biblio-

thèque de l'École des sciences sociales a reçu en don la riche collection de livres de philosophie, de sociologie et de pédagogie de feu le professeur Millioud.

L'Université et le pays ont fait une perte irréparable par la mort, à 58 ans, de *Maurice Millioud*.

Le grand public connaissait le philosophe aux larges horizons, le publiciste ardent, l'orateur à la parole si aisée, l'écrivain au style si étincelant ; beaucoup ignoraient le pédagogue. Et pourtant, M. Millioud s'était senti, de bonne heure, attiré par l'enseignement. Il fut professeur d'histoire biblique au Collège scientifique où, sans faire fi des récits de l'Ancien et du Nouveau Testament, il élaborait un programme nouveau de leçons de morale pratique (voir sa brochure *La morale et l'école* et un article de la *Revue internationale de l'enseignement* de 1902). M. Millioud enseigna aussi la psychologie et la logique dans nos deux gymnases cantonaux et au gymnase communal des jeunes filles. Il eut ainsi l'occasion de voir de près notre enseignement secondaire. Aussi put-il s'exprimer en connaissance de cause quand il publia son rapport à la Société des Maîtres secondaires : *La réforme de l'enseignement secondaire dans le canton de Vaud* (1 vol. de 200 pages in-12). C'est un vrai traité de pédagogie : M. Millioud y aborde successivement les questions d'organisation, de programme, de méthode, de discipline, avec une richesse et une sûreté d'information, une clarté d'exposition, un respect du passé associé à une nette vision des besoins nouveaux, vraiment exceptionnels. Nous ne pouvons analyser ici cette étude. Relevons seulement le fait que M. Millioud y réclamait déjà une meilleure formation pédagogique du personnel enseignant secondaire par le moyen d'une école de pédagogie annexée à l'une des facultés universitaires. Millioud attendit quinze ans ; mais en 1917 il parvint à rattacher à l'École des sciences sociales, dont la direction venait de lui être confiée, une section des sciences pédagogiques avec trois professeurs. Millioud se réserva l'histoire des doctrines de l'éducation et ses cours sur l'éducation en Grèce, sur l'art oratoire de Quintilien, etc., furent suivis avec autant d'intérêt que ses leçons de philosophie et de sociologie.

Millioud ne se préoccupait pas seulement de l'enseignement secondaire et supérieur. Il comprenait la nature et la mission de l'école primaire. Loin de la considérer de haut, il se penchait sur elle avec affection. Quand, en 1899, F. Guex prit la rédaction de *l'Éducateur*, Millioud fut l'un de ses premiers collaborateurs. Quand se tint à Lausanne, en 1914, le congrès de la Société pédagogique romande, Millioud ouvrit la série des conférences par un lumineux exposé sur *les problèmes actuels de l'enseignement pri-*

maire. Quand l'Etat de Vaud fit donner des cours aux instituteurs qui se préparaient au brevet primaire supérieur, M. Millioud les enthousiasma par ses leçons sur la *Culture* et sur l'*Orientalion de l'enseignement*.

Je ne saurais rappeler les multiples occasions où l'on a senti l'ardente sympathie de M. Millioud pour le corps enseignant primaire. Les quelques faits mentionnés ci-dessus me paraissent suffire pour montrer que la noble personnalité qui vient de disparaître était un trait d'union précieux entre nos trois ordres d'enseignement. Dans nos écoles de villages, comme dans nos collèges et notre Université, on lui gardera un reconnaissant et affectueux souvenir.

Neuchâtel.

Le 19 janvier 1925 est décédé à Genève, où il s'était retiré en 1922, M. *Edouard Quartier-la-Tente*, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel de 1898 à 1922.

C'est, croyons-nous, notre devoir de rappeler au commencement de cette chronique le souvenir d'un homme qui a consacré, pendant un quart de siècle, le meilleur de son activité aux écoles neuchâteloises, et qui, par sa collaboration effective fut un fidèle ami de l'*Annuaire*.

Né à la Havane le 17 décembre 1855, d'un père neuchâtelois et d'une mère américaine, Ed. Quartier-la-Tente n'avait que trois ans lorsqu'il perdit son père. Rapatrié aux Brenets, sa commune d'origine, il fut élevé par son grand-père jusqu'à l'âge de sept ans. A la mort de ce dernier, il est placé par Neuchâtel, sa seconde commune, à la Maison des orphelins.

Remarqué par ses dispositions aux études, il peut heureusement les poursuivre. Licencié en théologie en 1878, il est successivement pasteur à La Côte-aux-fées, à Travers et à Saint-Blaise. En 1898, il est appelé au poste de Directeur des écoles secondaires et classiques de la ville de Neuchâtel, et, deux ans après, il est Conseiller d'Etat et prend la direction du Département de l'Instruction publique.

Frappé de la dispersion de toutes les dispositions législatives relatives aux divers enseignements, il conçoit en 1900 déjà le projet d'un « Code scolaire » embrassant l'ensemble de l'enseignement de l'école enfantine à l'Université. Ce vaste projet, inspiré d'un bel idéal, touche à trop d'intérêts particuliers et régionaux, il ne trouve pas grâce devant le vote populaire. Affecté, mais non découragé, le Chef du Département reprit en détail, dans des lois séparées, les réformes dont il avait conçu le plan général.

Orateur et écrivain, Ed. Quartier-la-Tente compte à son actif de nombreuses publications. Son *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel de l'origine à nos jours*, qui parut en 1914, à l'occasion de l'Exposition nationale suisse de Berne, est un monument qui demeure une source précieuse de documentation.

En souvenir sans doute de ce qu'il eut à souffrir étant jeune, l'enfance malheureuse trouva toujours en lui un zélé protecteur. Dans l'exercice de cette vertu éminemment chrétienne — la charité — on retrouve le pasteur. Sa générosité était aussi large que discrète, et ce que faisait sa main droite sa gauche n'en savait jamais rien.

M. Ernest Strahm, qui avait pris la succession de M. Ed. Quartier-la-Tente en 1922, a démissionné en date du 30 décembre 1924. A la suite des élections cantonales de mai 1925, M. Antoine Borel, directeur des écoles primaires de Neuchâtel, a été appelé à diriger le Département de l'Instruction publique.

* * *

L'exercice qui vient de s'écouler marque une étape dans notre vie scolaire puisqu'il a permis l'exécution complète du décret voté par le Grand Conseil, du 27 mars 1923, et prévoyant la suppression de 40 classes dans le canton.

* * *

La statistique nous fournit les renseignements suivants :

Enseignement primaire. — En 1924, il a été délivré 37 brevets de connaissances à 28 institutrices et 9 instituteurs ; 22 brevets d'aptitudes pédagogiques à 16 institutrices et 6 instituteurs.

Les dépenses en faveur du matériel gratuit pour l'enseignement primaire se sont élevées à 102 579 fr. 85 (en diminution de 7 935 fr. 85), soit une moyenne de 7 fr. 06 par élève ; pour l'exercice précédent, elle était de 6 fr. 91.

Pour l'ensemble des écoles primaires, les dépenses totales ascendent à 3 874 765 fr. 81 (en diminution de 345 406 fr. 86), soit une moyenne de 266 fr. 83 par élève, contre 263 fr. 89 pour l'exercice précédent.

Enseignement secondaire. — Les dépenses pour l'enseignement secondaire se montent à 1 084 106 fr. 21 (en diminution de 68 351 fr. 19) en faveur de 1880 élèves, soit une moyenne de 576 fr. 65 par élève.

Enseignement professionnel. — Le canton a dépensé en 1924 une somme de 2 437 782 fr. 40 pour ses écoles professionnelles, soit une diminution de 71 811 fr. 46 sur l'exercice précédent.

Enseignement supérieur. — En 1924, les dépenses pour l'ensei-

gnement supérieur ascendent à 351 234 fr. 81. L'Université a compté pour ses quatre facultés 155 étudiants et 301 auditeurs pendant le semestre d'été et 170 étudiants et 183 auditeurs pendant le semestre d'hiver.

* * *

L'année dernière nous annoncions que le Département de l'Instruction publique avait entrepris la revision du programme d'études des écoles enfantines et primaires. Ce travail de longue haleine se poursuit actuellement. Les membres du corps enseignant ont été appelés à faire connaître leurs vœux. Déjà le nouveau programme pour l'enseignement des travaux à l'aiguille est entré en vigueur en mai 1924. Quant aux dernières conférences officielles, elle ont donné leur approbation au projet du programme de lecture. Ce document, d'une conception nouvelle, est d'une portée assez générale pour mériter sa place dans l'annuaire.

Programme de lecture des écoles enfantines et primaires.

I. ECOLE ENFANTINE.

(Elèves de 6 à 7 ans).

Pour le programme de lecture surtout, il est nécessaire d'établir une distinction très nette entre les classes d'un seul degré, c'est-à-dire *uniquement enfantines* qui existent dans vingt-sept communes, et les classes à plusieurs degrés, soit les classes qui comprennent avec l'école infantine un ou plusieurs degrés primaires.

1. Classes uniquement enfantines.

Les difficultés de l'orthographe française démontrent surabondamment que la figuration écrite de notre langue avec les lettres ordinaires est loin d'être phonétique ; elle l'est cependant pour un certain nombre de mots ; c'est cette partie-là, nettement phonétique qui est réservée à l'école infantine, mais rien de plus. Pas de diphtongues, ni de redoublements de consonnes.

On apprendra exclusivement les lettres minuscules manuscrites ; les caractères romains avec l'épellation étant réservés à la première année primaire. L'enseignement de l'écriture marchera de pair avec celui de la lecture.

Dans ces classes, on ne commencera l'enseignement de la lecture que dans le second semestre, soit à partir du 1^{er} novembre. Tous les premiers exercices se font au tableau noir. Chaque élève possède un alphabet ou un assortiment de lettres mobiles ; elles lui sont remises au fur et à mesure de l'étude de chaque lettre ou de chaque groupe de lettres. Chaque élève aura également à sa dispo-

sition un certain nombre d'images et, séparément, les mots correspondant à ces images : ce sont les *mots normaux*.

Quant au syllabaire, c'est à l'institutrice à se rendre compte du moment utile où il peut être remis à l'élève. Il y aura toujours avantage, croyons-nous, à ce que ce ne soit pas trop tôt.

2. Classes enfantines avec un ou plusieurs degrés primaires.

Pour les classes à plusieurs degrés, les maîtres s'inspireront du programme des écoles enfantines. Ils sont tenus d'employer la *méthode phonétique* pour tous les mots où celle-ci peut être appliquée sans aucune difficulté ; mais, dès que les élèves possèdent l'alphabet complet, il y a lieu de recourir à la *méthode d'épellation*.

II. ECOLE PRIMAIRE.

1^{re} année. — (7 à 8 ans). — Méthode d'épellation. — Alphabet minuscules et majuscules. — Caractères italiques et romains. — Lecture syllabique avec décomposition de la syllabe en *sons* (voyelles) et *articulations* (consonnes). — Exercices au tableau noir ; éducation de l'œil avec des mots présentant des difficultés phonétiques ou orthographiques afin que ces mots puissent être lus, épelés et écrits correctement. — Dans ce degré où la lecture est encore hésitante, il y a lieu de procéder à de nombreux exercices mécaniques pour acquérir l'automatisme de la lecture.

Vitesse à acquérir à la fin de l'année scolaire : 50 à 60 mots par minute.

II^e année. — (8 à 9 ans). — Par l'étude de toutes les difficultés, on termine en deuxième année l'étude mécanique de la lecture. — Epellation en coupant les mots par syllabes, mais sans répéter le nom des syllabes. — Lecture lente, mais bien articulée, sans trop insister sur les liaisons.

Contrôler trois fois au cours de l'année et pour chaque élève le nombre de mots lus en une minute.

Vitesse en fin d'année scolaire : 60 à 100 mots par minute.

III^e année. — (9 à 10 ans). — Lecture courante de morceaux faciles, bien à la portée de l'élève. Etude de la ponctuation et des liaisons. Vérifier la compréhension de la lecture sans en exiger de compte rendu, mais en insistant sur le sens des mots. Constater si l'orthographe des mots lus est retenue, sinon reprendre la lecture.

Pour chaque élève, trois contrôles de la vitesse minute au cours de l'année.

Vitesse en fin d'année scolaire : 100 à 120 mots par minute.

IV^e année. — (10 à 11 ans). — Lecture courante. Résumer en quelques mots le sens du morceau lu, sans en exiger un compte

rendu détaillé. Etude du vocabulaire, tant au point de vue du sens que de l'orthographe.

A partir de la quatrième année et jusqu'à la fin de la scolarité, les élèves établiront un carnet dit : « Carnet de lecture » et dans lequel ils inscriront le titre de tous les ouvrages lus à domicile avec le nom de leur auteur. Ces lectures serviront aux exercices d'élocution faits en classe.

Pour chaque élève, trois contrôles de la vitesse minute au cours de l'année.

Vitesse en fin d'année scolaire : 120 à 140 mots par minute.

Lecture du samedi faite par le maître.

V^e année. — (11 à 12 ans). — Lecture courante avec compte rendu sommaire. Exiger des phrases complètes comme réponses avec de l'ordre et de la logique dans les idées. Morceaux variés et étude particulière du dialogue pour amener l'élève à nuancer sa lecture. Vocabulaire, sens et orthographe des mots difficiles. Exercices d'élocution tirés du « carnet de lecture ».

Pour chaque élève, trois contrôles de la vitesse minute au cours de l'année.

Vitesse en fin d'année scolaire : 140 à 160 mots par minute.

Lecture du samedi faite par le maître.

VI^e année. — (12 à 13 ans). — Lecture expressive. Lecture plutôt lente, mais bien articulée et bien ponctuée. Compte rendu global ou interprétatif. Faire chercher aux élèves comment certains termes ou certaines expressions peuvent être remplacés. Synonymes, homonymes, antonymes. Reprendre certains morceaux de lecture comme exercices d'orthographe ou exercices de rédaction. Usage du dictionnaire. Exercices d'élocution tirés du « carnet de lecture ».

Pour chaque élève, trois contrôles de la vitesse minute au cours de l'année.

Vitesse en fin d'année scolaire : 160 à 180 mots par minute.

Lecture du samedi faite par le maître.

VII^e année. — (13 à 14 ans). — Lecture expressive. Par une parfaite compréhension du texte, l'élève cherchera à donner à chaque mot, à chaque expression toute sa valeur ; compte rendu global ou interprétatif. Lectures à préparer à domicile avec comptes rendus faits en classe. Renseignements sommaires sur les différents styles. Sens propre et sens figuré. Usage du dictionnaire. Exercices d'élocution tirés du « carnet de lecture ». Lecture silencieuse ou lecture des yeux suivie immédiatement d'un compte rendu oral ou écrit. Faire comprendre aux élèves la valeur des lectures post-scolaires en recourant aux services des bibliothèques. Dictées et rédactions tirées des lectures.

Pour chaque élève trois contrôles de la vitesse minute au cours de l'année.

Vitesse en fin d'année scolaire : 180 à 200 mots par minute.

Lecture du samedi faite par le maître.

* * *

Pour la première fois, sous le nom de *Congrès scolaire neuchâtelois*, les membres des corps enseignants primaire, secondaire, professionnel et supérieur se sont réunis à La Chaux-de-Fonds, les 2 et 3 octobre 1925.

Ce premier Congrès a eu la plus complète réussite. En dehors des assemblées administratives distinctes, les congressistes, au nombre de plus de 500, ont entendu des conférences de M. Félix Béguin, directeur de l'École normale cantonale sur « Théorie et pratique de la pédagogie », de M. le D^r Charles Borel, aviateur, professeur au gymnase de La Chaux-de-Fonds, sur « La formation et l'évolution des dépressions atmosphériques » et en particulier une remarquable étude de M. Paul Seippel, professeur à l'École polytechnique fédérale sur « L'influence de la science sur la littérature française ».

Quant à l'assemblée générale, elle a discuté, sur présentation des rapports de M^{lle} Ketty Jentzer, professeur à Genève, M. le D^r Messerli, de Lausanne, et M. Armand Bühler, professeur à La Chaux-de-Fonds, de « L'éducation physique, son importance et sa place dans la formation de l'individu ».

La presse de La Chaux-de-Fonds s'est vivement intéressée à ces assises et a publié à cette occasion plusieurs articles sur les questions d'enseignement et d'éducation. Le premier Congrès scolaire neuchâtelois aura son lendemain.

B.

Valais

Le changement survenu, le 1^{er} mai 1925, dans la direction du dicastère de l'Instruction publique est, sans contredit, le fait le plus saillant de l'exercice écoulé. Comme on sait, le jeu de la politique, lors des dernières élections gouvernementales, avait évincé l'honorable M. BURGNER du siège qu'il occupait depuis vingt ans.

Certes, la plus belle mission de l'éducateur est de former l'âme de la jeunesse, de graver dans le cœur de l'enfant, si prompt à recevoir toutes les impressions, les purs et nobles sentiments qui confèrent à l'homme grandeur et dignité. Mais, dans cette œuvre délicate, l'éducation du monde contrecarre, bien des fois, celle de l'école ; et, s'il y a un sentiment bafoué, en notre siècle de brutal intérêt et d'égoïsme féroce, c'est bien celui de la reconnaissance.

Au devoir impérieux de la gratitude, nous voulons, au frontispice de cette chronique, ne point faillir et rendre un hommage, aussi désintéressé que sincère, à l'œuvre de M. Burgener, au développement qu'il a imprimé à l'école valaisanne de tous les degrés, à la sollicitude dont il a entouré le personnel enseignant primaire et secondaire. En effet, ce magistrat a attaché son nom à la loi du 1^{er} juin 1907 sur l'enseignement primaire, qui mit ce dernier en harmonie avec les exigences modernes, ainsi qu'à la loi du 10 novembre 1910 sur l'enseignement secondaire, qui, tout en consacrant l'existence juridique de trois collèges classiques cantonaux, introduisait dans notre économie scolaire l'enseignement commercial et industriel. Homme de haute culture, de parfaite distinction, voulant faire de l'école un milieu de beauté, il donna une vive impulsion à la culture du chant, du dessin, de la gymnastique et favorisa puissamment, dans les écoles cantonales, la décoration murale des salles de classes. Parallèlement, il sut promouvoir, avec un sens pratique très avisé, l'enseignement professionnel et les apprentissages. Sous sa direction, deux étapes marquèrent l'amélioration des traitements du personnel enseignant primaire : la loi du 19 mai 1909 et celle du 24 mai 1919. Dans le même ordre d'idées, nous devons signaler le Décret du 24 novembre 1906 concernant la Caisse de retraite des instituteurs et des institutrices, pour laquelle il avait projeté, en 1924, une nouvelle réglementation, conçue dans un sens largement social et humanitaire. Quant aux maîtres de l'enseignement secondaire, ils lui sont redevables du Règlement de 1919, qui assigne une norme raisonnable à la rétribution de leur travail.

Comme on le voit, l'éloignement de M. Burgener du Conseil d'Etat ne saurait être interprété comme la juste sanction d'une gestion défailante : il est dû exclusivement à un ensemble de conjonctures politiques que nous ne voulons ni ne pouvons analyser ici. Aussi, n'est-ce pas sans une profonde et réciproque émotion, qu'il prit congé de ses fidèles amis et collaborateurs, au cours de la réunion d'adieux, tenue en son domicile, le 30 avril 1925, jour où, constitutionnellement, il devait quitter ses fonctions.

Sitôt connus les résultats du scrutin, l'opinion, devançant les décisions administratives, désigna pour le Département de l'Instruction publique le Conseiller d'Etat dont le nom venait de sortir brillamment de l'urne : M. Oscar WALPEN. Une forte culture classique et juridique, la connaissance parfaite des deux langues nationales, une belle énergie servie par une non moins belle intelligence, la pratique même de l'enseignement, tout prédestinait le nouvel élu à la direction du Département que l'on peut considérer comme le plus important, puisque de ce dicastère dépend la for-

mation, et, partant, la valeur même des membres de la société.

M. Walpen naquit, en 1883, à Binn (Conches), son lieu d'origine. Il fit de brillants études dans les collèges de Brigue, d'Evian et de Sion, où l'auteur de ces lignes eut l'honneur d'être son condisciple et son ami. Après avoir conquis une solide formation juridique à l'Université de Fribourg, il ouvrit à Brigue une étude d'avocat et de notaire. Ses concitoyens ne tardèrent pas à lui confier un mandat de député au Grand Conseil, où il conquit tout de suite une situation très en vue, qu'il dut abandonner ultérieurement, pour cause d'incompatibilité avec les fonctions d'agent de la Banque cantonale qu'il venait de revêtir. Entre temps, M. Walpen était aussi entré au Conseil communal de Brigue, où il fut bientôt promu à la présidence. Il était en outre professeur à l'Ecole commerciale des jeunes filles de cette ville, et, dans l'armée, ses fortes aptitudes l'élevèrent très jeune encore au grade de lieutenant-colonel.

Officiellement, le premier contact du nouveau conseiller d'Etat avec le monde scolaire eut lieu à l'occasion de la clôture solennelle des Collèges et des Ecoles normales, en juin et juillet 1925. Maîtres et élèves, jeunes et vieux, tous furent immédiatement conquis par le prestige de sa parole claire, sobre, énergique, scandant des vérités avec l'à-propos et la clairvoyance d'un homme qui connaît son monde et sait où il veut en venir. Parti d'une modeste origine pour atteindre, par le travail et la volonté, à la plus haute magistrature exécutive de notre république, issu d'ailleurs de cette race haut-valaisanne dont la simplicité, l'énergie, la foncière honnêteté et la fière indépendance s'allient comme en un pur cristal de roche, le nouveau chef de l'Instruction publique entend faire régner partout la loi du travail et de l'économie. Et de cette volonté il a déjà donné maintes preuves.

Certes, notre Rhône torrentiel et sauvage n'est point le Pactole et ce serait folie à nous de boire à toutes les jouissances, de nous ruiner dans le dévergondage des plaisirs, du luxe et de l'abus des sports. Seule une discipline sévère armera les générations qui lèvent contre les difficultés de l'existence. Il faut donc savoir gré au directeur de l'Instruction publique de vouloir inculquer à la jeunesse ces qualités de fond, de travail et de sérieux par lesquelles s'affirme la vitalité d'un peuple. Nul doute qu'à la réalisation d'un tel idéal, le personnel enseignant apportera son concours persévérant et indéfectible, toujours soutenu par la pensée qu'en haut lieu une main vigilante et ferme tient les destinées d'une cause qui lui est chère. Aussi souhaitons-nous, de tout cœur, à M. le conseiller Walpen, une longue carrière gouvernementale ! Elle sera pour les jeunes Valaisans, pour le pays tout entier un gage de progrès et de bonheur.

Enseignement primaire.*Le chant à l'école primaire.*

Un coup d'œil sur les résultats de nos écoles primaires, nous convainc d'emblée que, si l'une ou l'autre branche reculent, plusieurs par contre accusent de réjouissants progrès ; tel le chant qui commence à bénéficier de la vigoureuse impulsion de ces dernières années.

On a encore l'habitude de diviser les disciplines scolaires en principales et secondaires. Au rang des premières se placent notamment la langue maternelle et le calcul, avec, pour les garçons, les connaissances civiques et, pour les filles, les travaux manuels ; dans la deuxième catégorie, on trouve, le chant, la gymnastique et le dessin. Nous convenons sans peine qu'un homme ne sachant ni lire, ni écrire, ni calculer est plus misérable que celui qui ne sait pas chanter. Mais la question se pose aussi autrement : l'éducation, somme toute, n'est qu'une « harmonie », qui résulte d'un judicieux développement du cœur, de l'esprit et du corps de l'élève. Y-a-t-il rupture d'équilibre entre les trois facteurs, immédiatement l'éducation est faussée. Le chant contribue à la culture de l'intelligence qu'il éveille et affine, tout comme l'étude des textes constitue un salutaire exercice de mémoire. Le corps y a sa part, également, par la gymnastique pulmonaire que le chant impose. Mais, c'est surtout pour l'éducation des sentiments que le chant est un moyen de prédilection. Tous les mouvements de l'âme, toutes les impressions que l'homme, la nature, Dieu éveillent en nous, trouvent dans le chant la plus sublime évocation. Que de ressources latentes, que d'énergies cachées pourrait-il susciter, si, sous le poids quotidien des soucis, nous savions lui emprunter ses ailes d'azur ! C'est par notre faute que nous nous sentons souvent pauvres et dénués, parce que nous ignorons ou méconnaissons les richesses semées à profusion tout autour de nous et en nous. L'on se plaint d'être privé de distractions, mais quel spectacle pourrait donc l'emporter sur le déploiement splendide de nos Alpes, l'étincellement de leurs glaciers et l'incomparable chatoiement de leur flore ? Il est des familles qui manquent de tout confort, alors qu'il suffirait d'un peu de savoir faire pour que notre radieux soleil, nos eaux et notre air si purs transforment le home valaisan en un lieu de clarté, de propreté et partant de beauté ! Combien pourraient tirer de leurs cordes vocales, instrument musical incomparable et gratuit, des ressources propres à rehausser les fêtes de famille, les réunions publiques, comme aussi à égayer la monotonie des veillées hivernales, tandis qu'au dehors mugit l'orgue du torrent alpestre !.... Enfin, de nos jours surtout, où tant de Suisses, contraints par les dures néces-

sités économiques, doivent émigrer pour se créer une situation que la mère patrie n'est plus à même de leur assurer, n'est-ce pas une œuvre idéale de solidarité que de semer, avant le cruel départ, la fleur du souvenir dans ces âmes sœurs appelées à se développer loin du pays natal ? Fleur du souvenir des jours d'enfance, des êtres aimés, du charme de nos vallées, de la majesté de nos cimes ! Toute l'âme de la patrie vibre dans nos chants populaires, vrai trésor que nous emportons, comme un bien impérissable, où que le sort nous mène !

Là-haut sur la montagne,
Était un vieux chalet !

Cultiver le chant à l'école primaire c'est labourer une terre généreuse, c'est préparer l'homme à vivre dans la lumière et la joie, c'est créer entre les cœurs des liens harmonieux, c'est faire œuvre hautement morale, c'est éduquer dans la meilleure acception du terme.

Notre Département de l'Instruction publique l'a excellemment compris : l'intérêt qu'il porte à l'enseignement du chant s'est exprimé, en 1920, par la création d'un inspectorat cantonal confié, pour la partie française du canton, à Mme Delacoste, professeur, dont l'action enthousiaste et persévérante n'a pas été sans influencer le développement du chant dans nos écoles primaires.

« Aimons le chant, dit-elle, dans un de ses rapports, que nous avons sous les yeux, aimons le chant dans tout ce qu'il a de beau et d'élevé, appliquons-nous surtout à le mettre à la portée de tout le monde. La musique est le sourire de la pensée, c'est un enthousiasme, une extase qui nous arrache aux durs labeurs de chaque jour et renouvelle nos forces et nos énergies par une salutaire diversion. Elle ne doit pas être le privilège de ceux qui ont les moyens de se procurer tout ce que l'argent peut donner, mais bien aussi le délassement, la joie des déshérités. Voilà pourquoi nos chers petits doivent chanter et apprendre à bien chanter dans leurs écoles ; c'est faire de bon travail que de le leur enseigner, car c'est maintenir l'équilibre entre l'agréable et l'utile. »
Et par ailleurs :

« Chanter, c'est idéaliser sa pensée par des sons harmonieux, c'est exprimer sans entrave les sentiments de l'âme, c'est s'élever au-dessus du matérialisme. Donner à chaque enfant ce moyen c'est contribuer à son bonheur ! »

M^{me} l'inspectrice du chant a su faire pénétrer un rayon de son bel enthousiasme dans la plupart de nos écoles. Le terrain, il faut le reconnaître, où elle est allée jeter sa semence d'idéal

n'était ni des mieux préparés, ni des plus ingrats. On rencontre en effet dans notre jeunesse scolaire de fort belles voix, des timbres riches et bien étoffés, qui ne demandent qu'à être cultivés pour s'affranchir des émissions dures, criardes ou autrement défectueuses. Et puis, de tout temps, le Valaisan a eu l'âme musicale. Son sens du rythme apparaît dans les rondes enfantines et dans les danses du pays, mimées, simples et gracieuses, tenant du quadrille et du menuet par les attitudes, les balancés et les révérences. Même au moyen âge, où, la culture intellectuelle demeurant l'orgueilleux apanage de quelques privilégiés, la masse du peuple vivait repliée sur elle-même, on chantait déjà la complainte, douce et triste, à la veillée, tandis que les femmes filaient... D'une part, il convient de reconnaître l'influence de l'Eglise catholique qui, de tout temps, a rehaussé ses solennités religieuses de chants liturgiques, berçant les mystiques contemplations des fidèles ou adoucissant leurs peines, pour atteindre au zénith de l'art dans les œuvres admirables de Palestrina et de Bach ou dans la sereine beauté du plain-chant grégorien. D'autre part, nos soldats engagés dans les services mercenaires, rapportaient de leur séjour à l'étranger, avec le goût du faste, de la parade et des atours, toute une floraison d'alertes et joyeuses chansons, telles :

Trois jolis tambours revenant de la guerre...

ou encore :

Grand Dieu, que je suis à mon aise,
Quand j'ai ma mie auprès de moi !

Mais si le goût inné de nos populations pour l'art vocal facilite la tâche du personnel enseignant, il n'est pas moins vrai que celle-ci demeure considérable, surtout dans les villages où le patois est en usage, entraînant une prononciation si difficile du français. « Dans certaines localités, poursuit M^{me} l'inspectrice, *se* se prononce *che*, *cing* se prononce *chien*, et ainsi de suite, sans compter les intonations gutturales, nasales, etc. Certes, il ne s'agit pas de renoncer au patois, ce langage si pittoresque approprié à nos sites et qui donne tant de relief et de saveur à la pensée. Il s'agit seulement de donner à nos enfants l'indépendance de langage et la possibilité de mettre en valeur les dons reçus de la nature. »

Un moyen suggéré par M^{me} l'inspectrice est le groupement ou concours scolaire. Chaque printemps, vers la clôture des classes, les écoles de différentes communes ou des hameaux de la même commune se réunissent en un lieu déterminé, choisi de façon à faire plaisir, à tour de rôle, aux différentes localités. Chaque classe en présence du personnel enseignant, des autorités et des

parents, se fait entendre dans un chant de son choix et participe ensuite à l'exécution d'un morceau d'ensemble, choisi pour la circonstance, précédé ou suivi de l'hymne national. Puis les observations recueillies par l'inspectrice au cours de l'exécution sont communiquées, séance tenante, au personnel enseignant, et l'on fixe, d'un commun accord, les chants à exécuter l'année suivante.

Le premier groupement de ce genre, a été celui de Bagnes. « Rien de plus émouvant que l'arrivée au Châble de ces 450 enfants venus de tous les hameaux de la montagne se grouper en bon ordre, sous l'égide de leurs maîtres, dans la salle de la maison de commune aménagée à cet effet. Les autorités ecclésiastiques et civiles rehaussaient de leur prestige l'importance de la cérémonie présidée par M. l'inspecteur scolaire. A tour de rôle, chaque classe s'exécute, mettant en évidence les progrès réalisés, puis vient la répétition du chœur d'ensemble exécuté sur la place pour la plus grande joie de la population. »

Ne pressentirait-on pas, en ces réjouissants débuts, la promesse d'une manifestation amplifiée, groupant à l'avenir tous les écoliers d'un même dizain en une vraie fête populaire de la Jeunesse et du Printemps ?

Toujours est-il qu'en 1925, nous avons pu enregistrer quatre nouveaux groupements : celui des écoles de Salvan comprenant Salvan, Granges, Marécottes et Tretien ; celui des écoles de Finhaut et du Châtelard ; la réunion des écoles de Riddes, Leytron, Saillon et Saxon, et celle des écoles de Savièse : St-Germain, Chandolin, Drône, Granois et Ornone. Tout en permettant de procéder à l'inspection du chant de la manière la plus économique, ces groupements créent une atmosphère de saine émulation.

Enfin, une autre initiative, des plus heureuses, consiste en un projet de tableaux pour l'enseignement de cette branche. Cette méthode, due aussi à M^{me} Delacoste, prend comme point de départ non point le *do* mais le *sol*, qui est bien plus à la portée des jeunes voix. Ainsi, sans le savoir, l'auteur valaisan se trouve être en parfaite harmonie avec le point de vue exposé dans l'Annuaire de 1924, sous le titre : « L'enseignement du chant dans le canton de Vaud. » Appelé à donner un préavis sur la valeur de ces tableaux, un spécialiste éminent s'est exprimé dans ces termes : « L'idée de concentrer vers un grand tableau, clair, net et bien disposé, le regard et l'attention des petits élèves est excellente et donne au maître une grande facilité de faire la classe de chant (théorie et solfège). »

L'avenir du chant dans nos écoles primaires s'annonce donc sous d'heureux auspices, ce qui fera la joie de tous les amis de l'art

vocal, car il est certain qu'en obtenant le plein rendement du programme scolaire prévu pour cette branche, on prépare, du même coup, de bons éléments pour les sociétés de chant et les chorales valaisannes.

Les Conférences pédagogiques.

Il y a lieu de signaler ici, la Conférence annuelle des inspecteurs scolaires tenue le 30 octobre 1924 à Sion, en commun avec la Commission de l'enseignement primaire. D'après le rapport de gestion du Département de l'Instruction publique, cette Conférence a examiné les 21 thèses du Département militaire fédéral concernant le rétablissement des examens pédagogiques des recrues, dont la tendance générale vise moins à contrôler la quantité des connaissances de mémoire que le degré de maturité intellectuelle du jeune homme, en tenant compte de son milieu social. Elle a regretté toutefois la suppression des épreuves d'arithmétique, branche qui, avec la langue maternelle, constitue le moyen le plus efficace de culture intellectuelle et donne, bien souvent, la mesure exacte du jugement d'un élève.

Les inspecteurs ont suggéré certains points pour la circulaire que le Département a adressée en son temps au personnel enseignant et qui comportait les objets suivants : l'importance de l'enseignement agricole et de l'orientation professionnelle des élèves émancipés de l'école primaire ; la continuation après l'école normale de la formation personnelle de l'instituteur ; les soins à apporter à l'enseignement de l'écriture, de la langue maternelle et à la correction des travaux écrits des élèves ; le respect des autorités et de la propriété, que, plus que jamais, les instituteurs doivent inculquer profondément à la jeunesse ; la surveillance qu'ils doivent exercer sur cette dernière, même en dehors des heures de classe ; l'organisation et le développement des musées scolaires.

Le 16 avril, à l'École normale des filles, à Sion, s'est réunie l'Assemblée générale de la Société des institutrices du Valais romand. Elle inaugure, d'une manière extrêmement heureuse le mouvement pédagogique féminin : « l'Aube nouvelle » comme on s'est plu à le désigner, avec autant de finesse que d'enthousiasme. Elle fut aussi un beau succès personnel pour Mlle M. Garraux, l'initiatrice et la présidente du nouveau groupement qui la révéla femme d'œuvre courageuse et zélée. Pas moins de 170 institutrices avaient répondu à l'appel, heureuses de se retremper, pendant des heures trop brèves, dans la douce atmosphère de leur ancienne maison d'éducation. Joli spectacle, cadrant à souhait avec les grâces printanières, que cet auditoire

féminin, où les teintes vives des toilettes modernes se mêlaient à la note grave de nos costumes nationaux, si seyants dans leur immutabilité ! Et, dans cette diversité, une seule âme vibrant pour le même idéal : la meilleure formation de la femme de demain ! Les dures nécessités actuelles ne permettent plus qu'elle soit de tout point semblable à la femme d'hier : il lui faut plus d'indépendance, du caractère, de l'esprit d'initiative pour qu'elle puisse se tirer d'affaire, toute seule, dans l'âpre combat de la vie. Mais que cet emprunt aux idées modernes ne franchisse point les limites du juste milieu et se tienne également éloigné de la « suffragette » ridicule et de la « sportive » aux allures masculines... Quand ce bonheur ne lui est pas refusé, que la femme demeure avant tout l'ange du foyer, l'épouse et la mère, puisque ce rôle-là, quoi qu'en disent les novateurs, sera toujours le plus près de sa nature.

Après une causerie de M. le directeur Hœh, qui expose avec beaucoup de compétence le but et les avantages de la jeune Société, l'assemblée générale discuta le projet de règlement pour la Caisse de retraite du personnel enseignant. Le débat donna lieu à maintes interventions utiles de la part de M^{me} Sierro-Logean, institutrice, à Salins, qui prouvèrent que, malgré tout le sérieux apporté par des *hommes* à l'étude du projet, celui-ci eût pu prévoir, sur quelques points, des solutions plus conformes à l'intérêt des *femmes*. On procéda ensuite à l'élection du Comité, composé de neuf membres, dont sept institutrices et deux inspecteurs, à titre de conseillers. Un banquet très animé réunit ensuite toutes les participantes, qui eurent la bonne fortune d'entendre d'éloquents orateurs, notamment M. le révérend chanoine Walther, curé, et M. Joseph Kuntschen, le distingué et sympathique président de la ville et de la Commission scolaire de Sion.

Ainsi prit fin notre premier Congrès pédagogique féminin. De leur côté, dans chaque district, les instituteurs se réunirent en conférences régionales, où fut traité le sujet : « Que peut faire la Société valaisanne d'éducation pour réagir contre les abus des sports ? » Les points suivants devaient être résolus : que faut-il entendre sous le nom de sports ? dans quelles conditions les sports peuvent-ils être vraiment utiles, soit physiquement, soit moralement ? dans quels cas sont-ils funestes ou dangereux aux points de vue physique, moral, religieux ? que pourrait faire la Société valaisanne d'éducation pour réagir contre les abus des sports ? que pourrait faire en particulier chacun des membres du corps enseignant ?

Si l'on fut unanime à reconnaître que la pratique raisonnable

des sports exerce la plus heureuse influence sur la culture physique et morale de la jeunesse, on le fut aussi pour déplorer les graves abus qui se sont introduits dans ce domaine, lequel échappe toujours plus à la discipline de la raison, puisque pour beaucoup, au lieu de demeurer un *moyen* de culture, le sport est devenu une *fin* en soi. Par là il présente, à tous les points de vue, de sérieux inconvénients. Par une spécialisation à outrance, en agissant d'une manière unilatérale, exclusive, excessive, il compromet la culture physique même, qui est pourtant son objectif propre ; il occasionne des maladies, produit un développement non harmonique du corps humain. Il peut aussi devenir un obstacle à la formation morale, en instaurant la suprématie du corps et en rompant l'équilibre éducatif au détriment du principe spirituel. Enfin, il lui arrive bien souvent d'accaparer les jeunes gens à tel point que ceux-ci négligent totalement leur formation intellectuelle ou professionnelle. Le sport est devenu une frénésie pour les uns, comme, pour d'autres, le cinéma et la mode. On lui sacrifie tout.

Nous n'entendons point, dans le cadre de cette chronique, dissenter plus avant sur les mérites et les péchés du sport ; aussi nous bornerons-nous à citer, au hasard, quelques moyens recommandés contre l'abus des exercices physiques. Tout d'abord la persuasion : dans leur fougueuse ardeur, les jeunes ne s'attendent pas à considérer l'ordre des valeurs ; il faut dès lors le leur exposer et attirer leur attention sur les avantages réels du sport et sur les conséquences néfastes des abus. A cet effet, on fera appel à l'action personnelle du maître, à son autorité, à des conférences dans les cercles d'études, au concours de la presse. Autant que possible, l'éducateur doit s'emparer du mouvement sportif et le diriger par la création de sociétés scolaires, qui s'interdisent strictement tout excès dans ce domaine.

En outre, l'introduction du chant, de la musique ou de la littérature dans le programme de travail des groupes sportifs leur conféreraient un caractère mixte, atténuant le côté un peu brutal de l'effort exclusivement physique. La fiche médicale individuelle devrait être obligatoire, afin d'exclure de la pratique des exercices violents ceux dont l'état de santé constitue une contre-indication sportive. Dans tous les cas, la direction des sociétés et des exercices sportifs ne devrait incomber qu'à des techniciens éclairés, éprouvés et expérimentés, ayant à cœur, avant tout, de concilier la culture physique avec les exigences de la culture intellectuelle. Enfin, d'une manière générale, il y a de sérieux avantages à préférer au sport proprement dit, la gymnastique ou la culture physique méthodique et harmonieuse,

suivant un programme gradué d'après la force et l'âge des élèves. D'ailleurs, si l'on se plaint, dans les villes surtout, de l'abus des sports, la gymnastique, par contre, dans bien des écoles rurales, n'occupe pas encore la place qui devrait lui revenir. Et, pourtant, de la manière dont on conçoit aujourd'hui l'éducation physique, elle est possible partout, dans la montagne comme dans la plaine, sans même avoir d'engins à sa disposition. C'est là une vérité dont les instituteurs se doivent bien pénétrer, afin d'améliorer les qualités physiques de la jeunesse valaisanne.

Manuels et programmes.

Une méthode, en soi, peut être excellente, encore faut-il qu'elle s'adapte aux conditions du milieu. Or la méthode concrète du nouveau « Cours de langue française », par l'étude de nombreux textes et autres préambules, exige de telles longueurs qu'elle s'avère de moins en moins compatible avec le temps restreint dont dispose le personnel enseignant, dans la plupart de nos écoles rurales. Celles-ci, dans la règle, n'ont qu'une durée de six mois et, pour comble de difficultés, réunissent, bien souvent, tous les degrés des deux sexes. De plus, au début, les écoliers qui n'ont guère pratiqué que le patois dans leurs familles, ignorent tout de la langue française et privent ainsi l'école de cet appoint si précieux, qui réside dans la connaissance de la langue parlée que les enfants des villes apportent de la maison paternelle. Dans de telles conditions et d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, l'enseignement du français donne de piètres résultats et le Département de l'Instruction publique, justement ému de la situation, a décidé d'entreprendre l'étude d'une nouvelle grammaire, dont le choix sera probablement fixé pour le début de la prochaine année scolaire.

Le Département étudie de même la révision du programme des écoles normales, dont le but doit être maintenu pur de tout alliage. A cet effet, il faudra déterminer s'il y a des branches que l'on pourrait supprimer ou dont le programme pourrait être simplifié sans nuire à la formation de l'instituteur de carrière, ou même s'il est indiqué d'introduire de nouvelles branches pouvant favoriser cette formation.

Enseignement secondaire.

Dans notre dernière chronique, nous avons parlé avec quelques détails du rétablissement éventuel de l'examen de promotion après la quatrième classe de nos collèges classiques. C'est aujourd'hui chose décidée, et il ne reste plus qu'à fixer les modalités

de l'examen qui aura lieu, pour la première fois, à la clôture du cours scolaire 1925-26. Ainsi, les nouvelles théories hostiles aux examens n'ont trouvé aucun écho dans la vallée du Rhône, où les dirigeants pédagogiques demeurent convaincus de la valeur de ce moyen de contrôle et de ce stimulant que l'expérience des siècles a d'ailleurs définitivement consacrée.

Une innovation d'un autre ordre réside dans la suppression de l'uniforme actuel des collèges, auquel a été substitué un simple costume de nuance foncée pour les dimanches et les jours fériés. Le port de la casquette demeure obligatoire, tous les jours, mais les divers collèges sont autorisés à adopter un type de coiffure différent. C'est ainsi que le collège de Brigue a troqué le modèle actuel contre une ravissante casquette bleue, qui s'harmonise fort bien avec la physionomie juvénile.

Comme d'habitude, les délégations du Conseil de l'Instruction publique ont procédé à trois inspections dans chaque collège. Au cours des deux visites principales, les inspecteurs ne se bornent pas à des interrogations orales, mais ils examinent tous les cahiers des élèves, ainsi que les plans de travail des professeurs. Par l'examen des cahiers, un homme d'école perspicace se fait déjà une idée du rendement d'une classe. D'ailleurs, dans tous les collèges, il est dressé, au début de chaque année scolaire, un journal des travaux à domicile, distribuant à chaque jour une tâche suffisante, ce qui évite le surmenage des bons élèves aussi bien que le désœuvrement des moins laborieux. Les rapports d'inspections oraux ou écrits donnent lieu à d'intéressants échanges de vues au sein du Conseil de l'Instruction publique. L'application des élèves est en général satisfaisante, bien qu'il y ait encore beaucoup d'étudiants qui sacrifient trop à l'emprise du monde et des sports, ce qui les arrache à la vie de famille et au recueillement nécessaire aux études.

L'enseignement de la philosophie fut aussi à l'ordre du jour. Il s'agissait de se prononcer sur l'opportunité de la substitution d'un manuel français au manuel latin officiel. L'enquête ouverte auprès des collèges catholiques suisses a établi péremptoirement que la préférence doit être accordée à l'enseignement de la philosophie en langue maternelle et à l'aide d'un manuel écrit en dite langue. Par sa concision et sa limpidité, le latin demeurera toutefois un auxiliaire précieux pour fixer les définitions et résumer les principes. Afin de ne pas rompre trop brusquement avec une tradition qui a encore ses fidèles, le Conseil autorisa l'usage provisoire du manuel français, pendant un certain temps, au bout duquel il prendra une décision définitive, au vu des résultats obtenus.

Enseignement agricole.

En pénétrant au cœur même du Valais, peu avant d'arriver à Sion, dont la silhouette originale se profile sur la voûte bleue du ciel, le voyageur venant par le train, de la direction de Lausanne, aperçoit à sa gauche, au pied d'une colline, un groupe de bâtiments frais et pimpants, dont le principal porte, artistement peints sur sa façade, telle une patriotique guirlande, les écussons tout ensoleillés des treize dizains. C'est l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, notre « collège paysan », qui s'est vu assigner la haute mission de porter jusque dans nos vallées les plus profondes, la lumière de ses enseignements théoriques et pratiques, destinés à transformer les conditions dans lesquelles beaucoup de nos cultivateurs travaillent encore et à augmenter la productivité du facteur principal de notre économie publique.

C'est à la loi du 17 mai 1919 qu'est due la rénovation de l'enseignement agricole valaisan. Cette loi donna lieu, au Grand Conseil, à des débats mouvementés dont elle sortit victorieuse, grâce surtout à l'énergie indomptable de M. le conseiller d'Etat Troillet. Dans l'œuvre de Châteauneuf, ce magistrat a donné au peuple valaisan le témoignage d'une volonté puissante et réalisatrice. Mais, l'enseignement agricole n'est pas confiné dans l'école cantonale, il est prévu dans tout le programme scolaire : à l'école primaire et aux cours complémentaires, il est vulgarisé et accessible à tous. En outre, il existe à Viège, pour le Haut-Valais, une école d'hiver, avec deux cours consécutifs d'enseignement théorique, s'ouvrant chaque année en novembre et se terminant en mars.

A Châteauneuf, l'enseignement théorique est fondé sur les connaissances qui s'acquièrent dans une bonne école primaire valaisanne ; il a pour but de développer ces connaissances dans la mesure du possible et d'instruire les élèves dans les divers domaines de l'agriculture. Il embrasse les branches suivantes : 1. les connaissances scolaires générales et les sciences naturelles, soit la langue française, la religion, les mathématiques et l'arpentage, la physique, la chimie, la zoologie, la botanique, la géologie et le dessin ; 2. l'économie politique et rurale ; 3. la technique agricole, soit la phytotechnie et la zootechne générales et spéciales, l'industrie laitière, l'hygiène et l'art vétérinaire, l'économie alpestre, les maladies des plantes, la viticulture et la vinification, l'arboriculture et l'utilisation des fruits, la culture maraîchère, la sylviculture, les constructions agricoles et les améliorations foncières, les instruments aratoires et les machines agricoles.

Quant à l'enseignement pratique, il consiste dans le travail régulier des élèves à l'exploitation du domaine de l'école. Les élèves sont instruits et exercés, autant que possible, dans tous les travaux des champs, dans l'élevage du bétail, la viticulture, l'arboriculture, la culture maraîchère, la sylviculture, l'industrie des fruits et l'économie rurale alpestre. Le domaine lui-même est adapté à ces exigences ainsi qu'aux conditions de l'agriculture valaisanne et organisé en vue d'une production aussi diverse que possible. Les élèves sont initiés à la direction et à l'organisation du domaine, à l'achat et à la vente du bétail et des autres produits agricoles. De cette manière, on éveille et développe en eux le sens des affaires. Bref, on peut dire de l'établissement de Château-neuf qu'il est vraiment une école modèle et « le centre de rayonnement qui doit éclairer tout le pays. »

Afin d'être à même d'enseigner le programme agricole primaire et post-scolaire, les élèves instituteurs, après avoir achevé l'Ecole normale, font un cours rapide à l'Ecole d'agriculture, cours suivi également par des instituteurs en activité de service, en vue de l'obtention du diplôme spécial et des avantages qu'il confère.

De leur côté, les élèves-institutrices reçoivent à l'Ecole normale même, à l'issue de la troisième année, un cours ménager rural, conforme au programme du 24 février 1925. Ce cours comprend une partie théorique, enseignée déjà pendant les trois années scolaires, et une partie pratique.

Le cours théorique comporte les branches suivantes : bases du bonheur domestique, économie domestique, art culinaire et industrie laitière appliquée au ménage, sciences naturelles et hygiène, médecine pratique, puériculture, jardinage, comptabilité, instruction civique. La partie pratique embrasse les ouvrages manuels, la cuisine, le soin des animaux domestiques, l'horticulture et les travaux d'intérieur. C'est une chose excellente de donner aux futures institutrices les éléments indispensables de l'enseignement ménager, afin qu'elles puissent à leur tour en faire bénéficier les écoles primaires féminines, pour le plus grand avantage de toute la population valaisanne, car le bien-être domestique est à la base même de la prospérité générale.

D^r MANGISCH.

Genève.

L'école genevoise, pour ne point mentir à sa tradition, est en voie de réorganisation administrative et pédagogique. Est-ce à dire qu'elle soit en progrès ? Il ne nous appartient pas de juger. Nos arrière-neveux sauront ce que nous auront valu ces marches en avant, parfois suivies de brusques retraites.

Le statut des fonctionnaires.

L'arrêt rendu, l'an dernier, par le Tribunal fédéral, a provoqué la présentation, par le Conseil d'Etat, d'un statut du corps enseignant. Ce statut modifie quelques articles, et en particulier l'article 16, auquel il ajoute que la nomination des fonctionnaires de l'Instruction publique est faite pour une durée indéterminée. Pour le Tribunal fédéral, la durée indéterminée laisse au Conseil d'Etat la liberté de remercier les fonctionnaires au moment où les circonstances l'exigent. Mais ce droit ne va pas sans obligation. Le renvoi des fonctionnaires donne le droit, selon les considérants du Tribunal fédéral, à une indemnité reconnue suffisante. C'est là, matière à discussion et à procès.

Le statut innove en matière de suspension ou de révocation. Il permet la suspension de fonctions en cas de manquement grave aux devoirs pédagogiques, ainsi qu'en cas de mauvaise conduite. Le congé peut être donné aux fonctionnaires dont l'enseignement est insuffisant ainsi qu'à ceux que leur mauvais état de santé empêche d'enseigner régulièrement. Lorsque la maladie est provoquée par la fonction, le cas est réservé. Ce dernier article manque de précision. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir si la maladie est due ou non aux fonctions exercées. Nombre d'instituteurs souffrent d'affections nerveuses. Sont-elles la conséquence du surmenage, ou se seraient-elles déclarées si le patient avait exercé une autre profession ? La question se pose aussi pour les affections des voies respiratoires.

La mise en congé est, aux termes du nouveau statut, subordonnée aux résultats des investigations d'une commission d'enquête de trois membres. Cette commission est composée de membres désignés par le Conseil d'Etat, par les fonctionnaires intéressés, par le Président de la Cour de justice. Le statut innove en matière de pension immédiate. Les fonctionnaires mis en congé pour raison de santé ou d'insuffisance professionnelle, auront droit à une pension équivalente à celle qu'ils auraient touchée en cas d'invalidité. Le Conseil d'Etat peut, en cas de révocation ou de suspension, accorder la même faveur aux intéressés.

Les révocations peuvent être soumises, en cas de contestation, à une commission de recours dans le mois qui suit notification de la décision. Cette commission est composée de cinq membres, choisis comme suit : trois juges de la Cour de justice, un membre désigné par le Conseil d'Etat et choisi en dehors de ce corps, un membre choisi par les fonctionnaires intéressés parmi les membres du corps enseignant.

Ce statut ne satisfait pas les partisans des économies. Ces derniers désiraient le système des contrats à terme fixé, renouvelables par tacite reconduction ou par confirmation expresse. Ils voulaient aussi que l'Etat eût la faculté de donner congé, avec une pension équitable, aux fonctionnaires dont l'enseignement serait supprimé. Cette mesure qui pouvait être la cause de nombreuses injustices n'a pas été acceptée par le Grand Conseil. L'application de ce nouveau statut a eu pour résultat de diminuer de nombreuses unités le corps enseignant secondaire et primaire, si bien que l'excès que l'on enregistrait l'an dernier risque bien de se transformer, pour les régents, en insuffisance, l'an prochain. Dans son ensemble, le statut a apporté un peu de clarté, donné un peu de sécurité au corps enseignant.

Raccordement entre l'Ecole primaire et le Collège.

Le nouveau chef du Département de l'Instruction publique a fait adopter par le Grand Conseil le projet de création de 6^{es} années B, destinées à établir un raccordement entre l'école primaire et la sixième année du Collège. Cette création épargnera donc une année de Collège aux élèves qui désirent poursuivre leurs études secondaires. En ces temps de vie chère, c'est une économie appréciable. L'intérêt du projet réside dans la sélection qu'il institue pour le choix des élèves de cette classe nouvelle. L'idée du législateur a été de diriger vers les établissements secondaires les plus dignes et les plus aptes. C'est un pas vers la constitution d'une élite intellectuelle. Cette élite se recrutera-t-elle dès l'école primaire ou bien vaut-il mieux laisser aux circonstances le soin de sélectionner les meilleurs ? Question redoutable. Il est certain que les procédés de diagnostic mental que nous possédons sont insuffisants. Les pédagogues aiment trop la réclame. S'ils prenaient exemple sur les savants modestes qui travaillent dans le calme de leurs laboratoires, ils feraient de meilleure et de plus utile besogne et seraient plus souvent pris au sérieux. Quoi qu'il en soit, les élèves des six classes de 6^e année B, ont été choisis dans l'ensemble des élèves de cinquième année. L'avenir nous dira si le choix a été bien fait ou s'il convient de chercher une autre méthode. La constitution de classes dites homogènes, c'est-à-dire

composées d'élèves de même force et de même développement intellectuel et scolaire, a provoqué de la part de M. Bovet, directeur de l'Institut J. J. Rousseau, une mise au point des notions de différenciation et d'individualisation.

M. Bovet ne croit pas à la valeur de la différenciation des élèves ; il croit bien davantage en l'école active, dans laquelle chacun vaque à une besogne qu'il peut vraiment dire sienne. Je crois à l'école active, mais je me demande si elle est réalisable sous la forme qui nous est proposée par les théoriciens de la pédagogie. L'école active, l'école nouvelle, c'est l'école du maître ; celle où nulle contrainte exercée par les règlements, les lois, les programmes, les opinions reçues, ne vient briser l'élan du maître. C'est l'école de la confiance. Nous en sommes très loin. A Genève, tout au moins, on multiplie les systèmes de vérification et de contrôle, on institue de nouveaux moyens d'unification, on propose de nouvelles méthodes qui doivent être employées par tout le monde. C'est la négation même de l'école active, de l'école libre, de l'école du maître. Je ne pense pas que l'école sur mesure soit réalisable dans un système public d'instruction. L'Etat, qui dispense l'instruction, veut des moyens de vérification ; il veut mesurer le travail accompli, apprécier l'effort fourni ; il ne consent jamais à un éducateur, si génial qu'il soit, la libre disposition du temps ou du programme. C'est une utopie que de croire à « l'école publique sur mesure ». Mais c'est un grand progrès que d'avoir dorénavant des classes plus homogènes où, d'un élan plus soutenu, des enfants de force à peu près équivalente poursuivent leurs études. Les pédagogues théoriciens commettent une singulière erreur de méthode quand ils font abstraction des conditions d'existence et de développement de l'école publique. Cet oubli est à la base de très nombreux malentendus.

On ne fait pas du neuf avec du vieux. Tant que les écoles publiques seront organisées comme elles le sont actuellement, tant surtout que les conditions sociales des élèves n'auront pas été changées et que l'impérieuse nécessité de gagner sa vie très tôt subsistera, les réformes scolaires seront limitées.

Quelques réformes administratives qui sont aussi des réformes pédagogiques.

Poussé par la nécessité, le Département a diminué, dans quelques établissements secondaires, le nombre des heures de leçons. De 32 elle ont passé à 30 à l'Ecole professionnelle, à l'Ecole de Commerce, au Collège et à l'Ecole secondaire. Ce qu'une pédagogie raisonnable n'aurait pu obtenir, les nécessités économiques l'ont acquis, sans coup férir.

C'est une bonne chose que de diminuer le temps de travail des écoliers. Pour éviter le surmenage sous une autre de ses formes, le chef du Département a recommandé aux maîtres des écoles secondaires de ne pas imposer à leurs élèves trop de travaux à domicile. Le travail scolaire doit se faire à l'école, a dit en substance M. le Conseiller d'Etat Oltramare. Les vérités les plus utiles sont toujours les plus évidentes. Ce sera un réel progrès si les subordonnés de M. Oltramare suivent le conseil de leur chef.

La crise du français.

Ce n'est pas, à vrai dire, une crise, mais bien une maladie chronique. Le français des écoliers, comme le nôtre, souffre d'une série de maux qui font de notre langue maternelle un pauvre corps anémié et difforme, sans grâce et sans vigueur.

C'est avec un rare bonheur que le chef du Département a montré que chacun avait des devoirs envers la langue maternelle : « Ce n'est pas dans une salle comme celle-ci, ni devant une vaste assemblée qu'on peut faire comprendre aux jeunes Genevoises cultivées leur devoir à l'égard de leur langue maternelle. Je voudrais que ce fût au cours d'un entretien familial dans notre campagne romande si simple de lignes, devant ces horizons où les collines ont la pureté des contours florentins et où les files de peupliers semblent mettre un rythme dans un paysage d'une pureté classique. Vous devez considérer comme chose toute naturelle qu'habitant sur cette terre-là, vous parliez une langue d'origine latine, c'est-à-dire plus claire, plus précise, plus transparente que les autres ; ce privilège vous oblige à un effort considérable, je le sais ; mais cet effort sera pour vous le plus profitable de tous : apprendre à bien s'exprimer en français, c'est apprendre à s'exprimer droit et juste ».

Ce discours ne représente pas le seul effort du Département en faveur d'un meilleur enseignement de la langue. Dans tous les ordres de l'enseignement, des classes primaires aux classes supérieures du Gymnase, on s'efforce de retrouver une méthode d'enseignement capable de donner aux écoliers le moyen de parler correctement et d'écrire sans faute. Cette méthode ressemblera probablement à celle de nos grands-pères. Ce qui importe, ce n'est pas de paraître à l'avant-garde, c'est de faire besogne utile. Nous laisserons certainement dans l'ombre les inventions burlesques, mais nous saurons garder ce qu'il y a de bon dans les découvertes de la pédagogie moderne. Cette chasse aux mauvaises herbes sera utile, surtout aux méthodes nouvelles, mal servies par des partisans zélés certes, mais parfois bien mal renseignés sur les besoins de l'école publique ou sur ses ressources.

Une enquête faite dans les écoles primaires nous a montré que 40 % des élèves pouvaient être considérés comme doués pour la langue maternelle, 30 % comme moyens et capables de progrès, 30 % comme réfractaires ou ignorant les éléments. Il y a donc un effort sérieux à faire : d'une part pour récupérer quelques retardés, d'autre part pour sauver de l'ignorance totale ceux qui possèdent des moyens intellectuels suffisants pour acquérir le rudiment. Cela implique un retour vers une pédagogie de la volonté aujourd'hui bien oubliée. Si nous y revenons, ce sera heureux pour l'avenir de notre canton, qui a plus besoin d'hommes bien trempés que de rêveurs.

Histoire.

Ici aussi, il y aura redressement. Le Département demande aux maîtres chargés de cet enseignement de le rendre désormais plus actif en faisant participer les élèves à la leçon et en les dégageant de l'obligation d'écrire sous dictée un cours qu'ils pourraient lire dans un manuel. Le Département recommande, par la même occasion, l'emploi plus généralisé de documents historiques de toute nature : photographies, reproductions de manuscrits, etc. Obtiendrons-nous des résultats ? Oui, si les maîtres le veulent. Aucune réforme n'est possible dans l'enseignement si les maîtres ne donnent leur adhésion complète aux projets.

QUELQUES ÉCOLES SPÉCIALES

Ecole d'administration.

Nous avons, l'an dernier, rappelé les discussions du Grand Conseil sur l'opportunité de maintenir ou de supprimer cet établissement. Les résultats obtenus aux examens fédéraux des Chemins de fer et des Postes font le plus grand honneur à la direction et au personnel de l'école. Sur 15 élèves qui se sont présentés, 10 ont été admis. Le Grand Conseil a été bien inspiré de suivre l'avis de ceux qui demandaient que l'école soit maintenue.

Ecole supérieure de Commerce.

La clientèle étrangère de cette école est en diminution.

L'innovation la plus importante de l'année a été la réduction du nombre d'heures d'enseignement. De 39 heures portées à l'horaire, on ne compte plus aujourd'hui que 31 heures d'enseignement obligatoire en classe spéciale, 30 heures en première, 31 heures en deuxième, 33 en troisième et 26 en quatrième. Comme le dit M. Gaillard, directeur de l'enseignement professionnel, dans son rapport : « Cette diminution de l'horaire n'aura nullement pour résultat une diminution de l'enseignement, surtout si l'on arrive

à supprimer les cours dictés, qui font perdre beaucoup de temps ».

Les directeurs des établissements secondaires attendent beaucoup de la diminution des heures de classe pour permettre aux élèves un travail personnel plus intense. Cette tendance est tout à fait dans la ligne de la pédagogie moderne, qui demande que l'on travaille plus en profondeur et moins en étendue.

Ecole professionnelle et ménagère.

Cette école a un bel idéal : « Donner à la famille genevoise des femmes qui soient la force et l'ornement de leur foyer ». Ce sont les termes du rapport de M. le directeur Gaillard. La population genevoise se rend compte de l'utilité de l'Ecole ménagère, puisque de 340 qu'il était en 1819, l'effectif de l'Ecole atteint 500 en 1925.

Pour en arriver là, il a fallu lutter contre du parti pris et des préjugés. Si aujourd'hui l'Ecole a gagné la partie, il faut attribuer le mérite de ce succès au corps enseignant et à Madame la directrice Erni.

Ecole des Arts et Métiers.

C'est l'école populaire par excellence, puisqu'elle forme des apprentis. On connaît les difficultés de l'apprentissage dans les ateliers privés ; si bon nombre de patrons font ce qu'ils peuvent pour rendre service aux jeunes gens qui se confient à eux, il y en a encore trop qui ne se soucient que de leurs intérêts et qui abandonnent aux ouvriers de leur établissement des jeunes apprentis qui sortent à peine de l'enfance.

L'apprentissage à l'école rencontre toujours plus de succès dans la population. Le fait est bien certain, puisque le Département a dû ouvrir deux ateliers nouveaux, l'un pour les carrossiers, l'autre pour les ébénistes. Le Département a bien compris la nécessité qu'il y a d'orienter les jeunes gens et les jeunes filles vers les professions qu'ils peuvent exercer avec le plus de chance de réussite.

Il institue, dans les sixièmes années normales de l'école primaire, un enseignement d'orientation professionnelle qui comprendra, aux termes du projet, une heure d'exercices manuels ou de travail d'atelier ; des visites d'ateliers, d'usines, de bureaux, d'administrations sont prévues, ainsi que des conférences. D'aucuns auraient aimé que les enfants fussent renseignés par des films bien choisis. Il n'existe malheureusement pas de films d'orientation professionnelle. Le cinématographe, qui pourrait être un puissant moyen d'instruction est entre les mains de puissantes compagnies qui ont pour seul souci de gagner beaucoup d'argent.

Congrès et expositions.

Il y en eut beaucoup cette année, et de considérables. Mais tous, heureusement, n'étaient pas pédagogiques ou éducatifs. Le Congrès d'Esperanto, le Congrès général de protection de l'Enfance, l'exposition du travail féminin, l'exposition antialcoolique ont ramené l'attention du public sur la protection de l'enfance.

Le Congrès espérantiste international a posé, une fois encore, la question de l'enseignement de l'Esperanto à l'école. M. le Conseiller A. Oltramare s'est déclaré favorable à son introduction dans les classes d'enseignement commercial. L'essai d'étude de l'Esperanto dans les classes primaires n'a pas donné de résultats négatifs, mais elle a été de trop courte durée et n'a pas permis de vérifier une affirmation de M. Bovet, qui déclare que l'étude de la langue auxiliaire facilite grandement celle de la langue maternelle.

Le 24 avril, M. Hæberlin, vice-président de la Confédération, ouvrait au Bâtiment électoral, devant plus de 700 personnes venues de 54 pays, le premier Congrès général de l'enfant. Le Conseiller d'Etat qui présidait ce Congrès avec, disent les comptes rendus, une autorité pleine de tact, a soumis au vote de l'assemblée plénière 16 résolutions préparées dans les diverses sections. Quelques-unes de ces résolutions sont d'une importance capitale et devraient être connues de tous les éducateurs, de tous les hommes d'Etat et peut-être aussi des parents.

En réponse à la question suivante : « Comparaison des mesures prises en différents pays qui ont eu pour effet de réduire la mortalité prénatale, néonatale et du premier âge », le Congrès reconnaît, à l'unanimité, comme plus propres à assurer une diminution de la mortalité et de la morbidité infantiles les mesures suivantes :

1. Il convient de donner une extension plus grande à l'enseignement général de la puériculture et de tout ce qui concerne l'hygiène des enfants et des adolescents. Cet enseignement doit se faire dans tous les milieux et à tous les âges ; il comprendra :

1° des cours progressifs et adaptés aux divers degrés de l'instruction publique, primaire, secondaire, supérieure, et exigera notamment la création de chaires de puériculture dans les universités ;

2° l'extension des dispensaires sociaux et bureaux de renseignements susceptibles d'assurer le développement de l'hygiène préconceptionnelle et d'informer les futures mères, notamment dans des consultations pour femmes en état de gestation, des règles de la maternité du sang et de la maternité du sein ;

3° le développement du système des consultations de nourrissons scientifiquement organisées.

2. Le développement normal de l'enfant ne peut se faire qu'au près de sa mère. Il importe dans ce but d'appliquer les règles suivantes :

1° Les œuvres de protection de l'enfance doivent tendre au maintien de l'enfant au foyer maternel et à l'allaitement par la mère, sauf contre-indication médicale ;

2° Ce système n'est applicable que par un développement toujours plus grand de l'action du personnel spécialisé : médecins, sages-femmes et infirmières-visiteuses ;

3° Toute mère qui allaite son enfant doit être placée par la société dans les conditions matérielles indispensables à ses fonctions maternelles.

3. Il importe de généraliser à tous les pays les méthodes de détermination des causes de la mortalité infantile (alcoolisme des parents, maladies vénériennes, situation sociale, conditions d'habitation, profession) et la poursuite de l'étude des moyens prophylactiques (maladies contagieuses, lutte contre le taudis, en particulier la prophylaxie familiale de la tuberculose par le placement de l'enfant au grand air et milieu sain).

4. Il appartient aux pouvoirs publics d'assurer aux nourrissons sevrés le lait indispensable en qualité et en quantité et d'organiser dans ce but un contrôle légal sur l'industrie laitière.

A la question de l'alimentation rationnelle des enfants d'âge préscolaire (jusqu'à 6 ans) et des enfants d'âge scolaire (de 5 à 14 ans) :

1. Le Premier Congrès Général de l'Enfant estime qu'il appartient à la science médicale de poursuivre l'étude des régimes alimentaires les plus rationnels chez les enfants d'âge préscolaire et d'âge scolaire, en tenant compte de la diversité des besoins des enfants et des mœurs nationales.

2. Le Congrès Général de l'Enfant émet le vœu que les pouvoirs publics étudient les moyens d'assurer la propagation des notions d'hygiène alimentaire dans les familles et leur réalisation dans les collectivités infantiles.

3. Le Premier Congrès Général de l'Enfant insiste spécialement sur les dangers de l'emploi de l'alcool dans l'alimentation de l'enfant.

Enfin, à propos de l'héliothérapie appliquée à l'enfance, le Congrès émet le vœu que l'héliothérapie soit :

1° appliquée toujours plus systématiquement aux enfants prédisposés ou atteints de tuberculose, de scrofule et de rachitisme ;

2° étendue également à titre prophylactique aux enfants sains par l'établissement de nouvelles écoles en plein air ou par l'application méthodique aux écoles ordinaires des principes de la cure d'air et de soleil.

Ceux qui connaissent les difficultés que l'on rencontre à faire comprendre aux parents et même au corps enseignant l'importance d'une bonne éducation physique et d'une prophylaxie sérieuse seront heureux d'avoir l'appui, en ces questions, d'une autorité telle.

L'exposition du travail féminin a été la manifestation la plus intéressante qui soit du féminisme positif et constructeur. Cette exposition a montré la part qui revient à la femme dans l'économie publique; elle a permis aux familles de se rendre compte des professions qui peuvent être exercées par les femmes.

Les classes primaires ont visité l'exposition antialcoolique. Propagande excellente qui porte des fruits, si j'en juge par la diminution des enfants inscrits dans les classes d'anormaux. Mais pour encourageants que soient ces résultats, ils ne sauraient nous satisfaire pleinement. Il y a encore, dans ce domaine, beaucoup de travail, ne serait-ce que pour maintenir les résultats acquis.

L'enseignement universitaire.

L'Université a perdu, en la personne de M. le professeur Georges Fulliquet l'un des hommes qui lui ont fait le plus grand honneur. Professeur ordinaire de dogmatique en octobre 1906, M. G. Fulliquet occupa successivement les charges de doyen, de vice-recteur et de recteur. Le départ de cet homme de bien a douloureusement frappé ceux qui avaient eu le privilège de le connaître et de l'aimer.

Monsieur Albert Thibaudet, le critique littéraire universellement connu, a été appelé pour donner, à titre de « chargé de cours » durant l'année universitaire, l'enseignement de la littérature française à la Faculté des Lettres. C'est un très grand privilège pour notre université que d'avoir obtenu la collaboration d'un tel maître.

Le Conseil d'Etat aura à étudier, avant la fin de l'année, la création d'un « Institut des hautes études internationales ». Cet institut sera destiné à préparer à leur carrière les jeunes gens qui se destinent à la diplomatie; il aura aussi pour mission de former des fonctionnaires supérieurs pour les grandes institutions internationales.

Et voilà, bien pâle et bien terne, la chronique genevoise de l'an 1925. Ce que cette chronique ne dit pas, c'est le courage des maîtres qui, indifférents à tout ce qui n'est pas leur classe ou leurs élèves poursuivent paisiblement leur tâche. Ils sont de ceux qui « de toutes leurs forces s'appliquent à restaurer dans une époque de désordre et de laideur le culte de la vie intérieure, de la poésie vivante, le sens des valeurs éternelles et de la civilisation véritable ».

E. D.